



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Personnel

Séance du Mardi 27 décembre 2016 à 20 h 00

Mise en conformité réglementaire du Régime Indemnitaire de Vire Normandie tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) par l'instauration de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et du complément indemnitaire annuel (CIA)

Monsieur Raymond GABILLARD donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 institue pour les fonctionnaires de l'Etat un nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP).

Le RIFSEEP se substitue à l'Indemnité Forfaitaire Représentative de Sujétions et de Travaux Supplémentaires (IFRSTS) et à la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) prévues respectivement par les décrets n° 2002-1105 du 30 août 2002 et n° 2008-1533 du 22 décembre 2008, abrogés au 31 décembre 2015 (décret n° 2015-661 du 10 juin 2015).

L'abrogation de ces décrets modifie les références des primes auxquelles peuvent prétendre les fonctionnaires territoriaux au regard du principe d'équivalence avec ceux de la fonction publique de l'Etat.

Pour les collectivités, EPCI, syndicats, lorsqu'un régime indemnitaire est déjà en place – *notre collectivité a mis en place le régime indemnitaire de Vire Normandie par délibération du 29 juin 2016-*, il est nécessaire de délibérer sur le nouveau régime indemnitaire appelé RIFSEEP (Régime Indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, Expertise et Engagement Professionnel...) pour le rendre effectif au 1^{er} janvier 2017.

Le régime indemnitaire précédent comportait un certain nombre de primes différentes modulées en fonction du grade de l'agent. Aujourd'hui, avec le RIFSEEP, ce sont les missions du poste occupé par l'agent (fonctions, expertise,...), qui sont reconnues ainsi que la valeur professionnelle de l'agent (sujétions, engagement professionnel), évaluée chaque année.

LE RIFSEEP est ainsi décomposé en 2 parties :

- une partie fixe (IFSE, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) qui reprend les mêmes principes que « l'ancien » régime indemnitaire avec un montant annuel et un classement des emplois en tenant compte des fonctions, des sujétions, et en fonction des cadres d'emploi. (A,B,C)
- et une partie variable facultative (CI, Complément Indemnitaire), nouveauté de ce dispositif, qui est revue chaque année en fonction des objectifs atteints par l'agent, fixés notamment lors de l'entretien annuel de fin d'année et de l'évaluation afférente.

Pour certaines filières, les textes ne sont pas encore sortis pour la mise en place du RIFSEEP notamment la filière technique où, notamment, seul le grade de technicien est concerné. Notre tableau des effectifs étant ouvert à d'autres grades concernés par cette absence de textes, il est donc nécessaire de préciser que le régime indemnitaire afférent aux grades non concernés par le RIFSEEP est maintenu dans l'attente des textes d'application. Ainsi, le régime indemnitaire antérieur est maintenu jusqu'à ce que les textes sortent et prévoient le changement de régime indemnitaire et que le conseil Municipal ait pu délibérer.

Il est nécessaire de rappeler que ce régime indemnitaire est cumulable avec les primes énoncées ci-dessous, en particulier :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, permanences...),
- La prime de responsabilité relative à l'emploi fonctionnel de directeur général des services.

Il convient également de considérer que l'application de ce nouveau régime doit s'inscrire dans une orientation de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'évolution mesurée et adaptée des charges de personnel. Le maintien du niveau des situations individuelles actuelles et de leurs évolutions projetées doit être recherché en ce qui concerne la partie fixe du régime indemnitaire, des garanties individuelles étant prévue à ce titre par les textes, seule la partie variable est susceptible de donner lieu en 2017 à une enveloppe budgétaire complémentaire permettant de répondre aux enjeux de motivation susvisés.

Il sera ainsi proposé la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, étant précisé que sont exclus du calcul du montant indemnitaire conservé :

- La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), les indemnités compensatrices ou différentielles.
- L'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement.
- Les remboursements de frais et les indemnités d'enseignement ou de jury.

Article 1 : Bénéficiaires

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public (CDD et CDI) exerçant les fonctions de cadre d'emplois concerné à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les cadres d'emplois concernés, en ce qui concerne Vire Normandie par le RIFSEEP, au regard de son tableau des effectifs, sont :

- Les attachés
- Les secrétaires de mairie
- Les rédacteurs
- Les éducateurs des activités physiques et sportives
- Les animateurs
- Les techniciens
- Les adjoints administratifs
- Les adjoints d'animation

Ce nouveau régime indemnitaire sera généralisé au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2017. Sachant qu'actuellement tous les cadres d'emplois ne sont pas encore concernés directement compte tenu de la publication des arrêtés au fil de l'eau, il est rappelé qu'en l'attente des textes concernant les autres cadres d'emploi, le régime indemnitaire antérieur sera maintenu.

Ne bénéficient pas des dispositions prévues par la présente délibération, au titre du fonctionnement spécifique de notre établissement public :

- Les agents de droit privé (recrutés sur la base de contrats aidés, apprentis, emplois d'avenir...)
- Les agents vacataires (recrutés pour un acte déterminé)
- Les agents recrutés sur la base d'un contrat d'apprentissage

Article 2 : Parts et plafonds

Le régime indemnitaire est composé de deux parts : une part fixe (IFSE) liée notamment aux fonctions et une part variable (CIA) liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le plafond de la part fixe et le plafond de la part variable sont déterminés selon le groupe de fonctions. La somme des deux parts ne peut dépasser le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat.

Le montant d'IFSE octroyé à chaque fonctionnaire est donc calibré en fonction des situations individuelles, selon les fonctions et le groupe dans lequel il est classé.

Le plafonds applicable à chacune de ces parts ainsi que le nombre de groupes sont définis dans les tableaux suivants présentant des éléments d'appréciation des groupes de fonctions et les plafonds applicables à ces groupes.

Le nombre de groupes de fonctions ainsi que le plafond global (la somme des deux parts) applicable seront systématiquement et automatiquement ajustés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Article 3 : définition des groupes et des critères

Définition des groupes de fonction : les fonctions d'un cadre d'emplois sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

1° Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception : capacité à la direction générale, à la coordination d'une équipe et à la conduite d'un portefeuille de projets et du changement.

Ainsi, les responsabilités plus ou moins lourdes d'encadrement ou de coordination d'une équipe, d'élaboration et de suivi de dossiers stratégiques et de conduite de projets sont prises en compte.

2° Technicité, expertise et qualification nécessaire à l'exercice des fonctions. La spécificité de notre organisation est aussi ici prise en considération au regard de la transversalité des tâches et des actions.

3° Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

La difficulté du poste, l'ampleur du champ d'action et la nécessaire polyvalence de certaines fonctions au regard de la spécificité de notre organisation sont prises en considération.

Définition des critères pour la part fixe (IFSE) : la part fixe tiendra compte des critères ci-après :

- Le groupe de fonctions
- Le niveau de responsabilité
- Le niveau d'expertise de l'agent
- Le niveau de technicité de l'agent
- Les sujétions spéciales
- L'expérience de l'agent
- La qualification requise

Elle fera l'objet d'un réexamen à chaque changement de fonction ou de grade.

La part fixe (I.F.S.E) est cumulable avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, permanences...),
- La prime de responsabilité relative aux emplois fonctionnels.

Définition des critères pour la part variable (CI) : le complément indemnitaire (part variable) tiendra compte des éléments suivants appréciés dans le cadre de la procédure d'évaluation professionnelle :

- La réalisation des objectifs collectifs de contrats d'objectifs
- L'implication individuelle dans la réussite collective

Article 4 : modalités de versement

La part fixe (IFSE) est versée mensuellement. Elle est proratisée dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire notamment pour les agents à temps partiel, temps non complet, ...

La part variable (CIA) est versée au mois de février, juin et novembre. Elle tiendra compte d'éléments de présence de l'agent.

Article 5 : sort des primes en cas d'absence

La part fixe : Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat dans certaines situations de congés :

en cas de congé de maladie ordinaire, de congés de longue maladie, de congés de longue durée y compris accident de service, l'I.F.S.E suivra le sort du traitement.

Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, cette indemnité sera maintenue intégralement.

La part variable (CIA) est destinée aux agents bénéficiant auparavant au mois de février en tenant compte de leur présence.

Article 6 : Maintien à titre personnel

Le montant mensuel (ou annuel) dont bénéficiait l'agent en application des dispositions réglementaires antérieures est maintenu, à titre individuel, lorsque ce montant se trouve diminué suite à la mise en place du RIFSEEP.

Concernant la Prime dite «de fin d'année» (art. 111 de la loi du 26 janvier 1984), il est prévu un maintien pour les agents en bénéficiant avant la création de la commune nouvelle.

Article 7 : Groupe de fonctions et montants annuels bruts

Les plafonds déterminés par Vire Normandie au 1^{er} janvier 2017 seront revus une fois la politique de rémunération de Vire Normandie stabilisée à l'issue de la parution des textes concernant l'ensemble des emplois de Vire Normandie et de la réflexion sur les métiers réalisée.

Cadre d'emplois	Groupe	Plafond annuel du CIA
Attachés	14496 €	174
Secrétaires de mairie	5214 €	
Rédacteur	8083 €	803
Educateur des APS	3400 €	
Animateur	3085 €	803
Technicien	7570 €	174
Adjoint administratif	4324 €	803
Adjoint d'animation	5352 €	803
Opérateur des APS	3000 €	
ATSEM	991 €	629

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'une nouvelle indemnité dite IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) pour la Fonction Publique d'Etat,

Vu le décret 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité.

Vu la circulaire NOR RDFF1427139 C du 05/12/2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Sur proposition de la commission du personnel et de la communication du 30 novembre 2016 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 7 décembre 2016,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 15 décembre 2016, relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions, sujétions, expertise et à la prise en compte de l'expérience professionnelle pour la partie IFSE et de la manière de servir et de l'engagement professionnel pour la partie CIA en vue de l'application du RIFSEEP, aux agents de la collectivité de Vire Normandie.

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités, il est proposé d'instituer un régime indemnitaire composé de deux parts, selon les modalités ci-dessus.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'instaurer le RIFSEEP, d'en déterminer les critères d'attribution et décide de mettre en place le nouveau régime indemnitaire composé de :
 - l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions (IFSE) exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
 - le complément indemnitaire (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.
- D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel, le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA, dans le respect des principes définis ci-dessus
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de cette prime

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné **ATTESTE** que

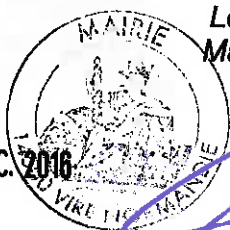
Le

à la Préfecture le : 30 DEC. 2016

publié-mutilé le : 30 DEC. 2016

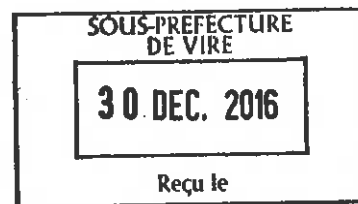
A VIRE le : 30 DEC. 2016

Le Maire 30 DEC. 2016



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Vire dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 44

Quorum (69) : Non Atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 8

Nombre de membres absents : 76

L'an deux mille seize, le vingt-sept du mois de Décembre à
vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment
convoqué par courrier en date du vingt-et-un décembre deux mille
seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE
NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la
présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, l'absence de quorum a été constatée à
compter de la délibération n° 35, il y a donc lieu de procéder à une nouvelle séance en application de
l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les délibérations sont donc
prises sans condition de quorum.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Mme ROGER
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS			☒	
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET			☒	
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT			☒	
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ			☒	
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE			☒	
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET			☒	
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT			☒	
Monsieur Patrick GOSSMANN			☒	
Madame Irène GUEDOIT			☒	
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER			☒	
Madame Marie-Thérèse MARIE			☒	
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT			☒	
Madame Valérie OLLIVIER		☒		
Madame Chantal PLANQUETTE			☒	
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN			☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON		☒		
Monsieur Jacques FAUDET			☒	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	

Madame Hélène LEPRINCE				☒		
Madame Nadine LETELLIER			☒			
Monsieur Franck LOHAT				☒		
Madame Christelle MARIE				☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒			M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER				☒		
Monsieur Arnaud RAOULT				☒		
Monsieur Bernard VINCENT				☒		

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE			☒	
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		Mme GOSSELIN
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS			☒	
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE			☒	
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT		☒		
Madame Sylvia MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE		☒		
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER		☒		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT			☒	
Monsieur Jérémie FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Mme TAHAN
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND			☒	
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT			☒	
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT			☒	
Monsieur Gaëtan PREVERT			☒	
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN	☒			



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Oblét :
Personnel

Séance du Mardi 27 décembre 2016 à 20 h 00

**Fiche d'impact liée au transfert de
compétences à l'intercom de la
Vire au Noireau**

Monsieur Raymond GABILLARD donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

En application de l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 72 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), les modalités du transfert doivent faire l'objet d'une décision conjointe de la commune et de l'établissement public de coopération intercommunale. Cette décision est prise après établissement d'une fiche d'impact, annexée à la décision.

La présente fiche d'impact décrit notamment les effets du transfert sur l'organisation et les conditions de travail, ainsi que sur la rémunération et les droits acquis des fonctionnaires et des agents territoriaux non titulaires qui seront transférés à la communauté de communes de la Vire au Noireau à compter du 1^{er} janvier 2017.

I – Eléments de contexte

A. Une volonté politique locale respectueuse des territoires

Le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale prévoyait la création d'un nouvel EPCI en fusionnant les Communautés de communes de Bény-Bocage, de Vassy, de Vire, du Pays de Condé et de la Druance et de l'Intercom Séverine, au 1^{er} janvier 2017. Ce futur EPCI regroupera 49 278 habitants (INSEE, 2013) au sud-ouest du département du Calvados.

Certaines Communautés de communes ont été dissoutes au 1^{er} janvier 2016 au profit de communes nouvelles. Ainsi la Communauté de communes de Bény-Bocage et ses 20 communes deviennent la commune nouvelle de Souleuvre-en-Bocage, la Communauté de communes de Vire devient la commune nouvelle Vire Normandie (8 communes) et la Communauté de communes de Vassy forme la commune nouvelle de Valdallière avec ses 14 communes. La Communauté de communes du Pays de Condé et de la Druance comprend également une commune nouvelle Condé-en-Normandie formée par 6 de ses communes.

B. Une communauté multipolaire garante des identités locales

La communauté est fondée sur la complémentarité des bassins de vie. La communauté s'oblige en conséquence à un aménagement multipolaire, consacrant le rôle de pôles structurants du territoire.

La communauté est riche de la diversité et de la complémentarité des espaces de son territoire.

Respect des souverainetés communales :

Les modalités de prise de décision au sein de la communauté de communes sont garantes de l'intérêt général des populations et du respect de l'identité des communes.

La communauté de communes n'a pas vocation, et ne cherche pas, à se substituer aux communes dans l'exercice de leurs compétences. Elle s'attache en priorité au développement économique, à l'accroissement des ressources locales et à tout ce qui est nécessaire pour développer l'attractivité du territoire. Les communes sont souveraines dans l'exercice de leurs compétences propres.

C. Les principes et valeurs qui guident l'action de la nouvelle intercommunalité et de ses communes membres sont les suivants :

- La solidarité : consolider les liens entre communes et communautés de communes, quelle que soit leur spécificité, liens basés sur des principes de respect et d'échanges mutuels.
- La complémentarité : assurer une réelle complémentarité entre petites et grandes communes, entre territoires urbains et ruraux.
- La mutualisation : rechercher les solutions les plus harmonieuses et les plus cohérentes en matière de services et de moyens pour apporter des réponses adaptées et optimisées en matière d'équipements et de services publics.
- L'équité : assurer une politique d'action publique qui soit cohérente, adaptée, pertinente, maîtrisée dans ses orientations et ses pratiques.
- La coopération : favoriser les démarches participatives au sein du bloc communal mais également envers toutes structures intéressées par le développement du territoire « EPCI facilitateur ».
- L'ouverture : faciliter les échanges avec les partenaires institutionnels et les territoires voisins, en s'intéressant aux démarches nouvelles ou aux pratiques innovantes.
- La proximité : définir la place de l'habitant autour de deux volontés :
 - Renforcer la territorialisation des politiques publiques pour un meilleur service ;
 - Assurer un développement attractif et harmonieux du territoire.
- La subsidiarité : réfléchir chaque projet dans la nouvelle entité avec l'objectif d'un meilleur service à l'usager, au meilleur coût. L'organisation spatiale doit être la plus pertinente possible, et l'intérêt communautaire se doit d'obéir à l'identité du territoire dans son ensemble.
- La transparence : rendre compte sur l'exercice des politiques publiques et sur la mise en œuvre du pacte financier et fiscal ; la transparence s'exercera de manière ascendante et descendante au sein du bloc local.

D. Volonté politique de pôle de proximité

La volonté politique est de conserver et valoriser la proximité avec les usagers, entreprises et particuliers, pour assurer la réactivité des interventions nécessaires.

Les pôles travailleront par conséquent en réseau, et seront coordonnés par la direction de l'aménagement et des pôles de proximité de l'EPCI. La mise en réseau de ces pôles assurera la cohérence de la politique communautaire et son harmonisation sur l'ensemble du territoire.

Le périmètre d'intervention de chaque pôle varie en fonction de l'organisation et des services existants.

– Exemples du rôle de « guichet » des pôles de proximité :

- Intervention des services voirie au sein d'une zone industrielle (mise à disposition du service voirie pour la compétence économique),
- Accueil des usagers et des réclamations (service déchets, service SPANC, etc.).

II – Périmètre du transfert

A. Les compétences communautaires

L'EPCI a vocation à exercer des compétences à visée stratégique, tandis que les communes conservent les compétences de proximité.

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace (SCoT et documents d'urbanisme).

- Actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires et aéroportuaires ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

Compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
 - Opération de restauration des cours d'eau
 - Participation aux SAGE
 - Entretien des chemins de randonnées (pédestre, VTT, équestre)
- Politique du logement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire
 - Politiques de l'emploi et de la formation
 - Participation au fonctionnement de la mission locale
 - Participation au fonctionnement du CLIC
 - Participation au fonctionnement du point d'accès au droit

Compétences facultatives :

- SPANC
- Station de production d'eau du Val Mérienne
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire : desserte des zones d'activité
- Gestion des pôles de santé libéraux et ambulatoires achevés (Condé-sur-Noireau)

En outre, un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols sera créé.

La communauté de communes de la Vire au Noireau sera également compétente pour contractualiser avec les partenaires institutionnels (Europe, Etat, Région, Département, etc.) pour tous projets œuvrant au développement du territoire.

B. Postes et agents transférés

Le nombre de postes transférés est estimé à 150. Dans un premier temps l'ensemble des compétences des 2 communautés de communes : [Condé Intercom](#) et [Intercom Séverine](#) restantes sont fusionnées puis, dans un second temps, elles seront rétrocédées aux communes. Les compétences rétrocédées sont les suivantes :

- Gestion scolaire périscolaire,
- Voirie,
- Equipements sportifs dont centres aquatiques.

C. Engagement sur les rétrocessions des compétences

Au 1^{er} janvier 2017, l'Intercom de la Vire au Noireau exercera les compétences additionnées de Condé Intercom et de l'Intercom Séverine, ainsi que les compétences obligatoires. L'EPCI sera ensuite chargé de rétrocéder les compétences qu'il ne souhaite pas exercer. Pendant la période transitoire, ces compétences seront exercées territorialement, c'est-à-dire de la même manière qu'elles le sont actuellement.

Les élus souhaitent que la rétrocession des compétences se fasse au cours du 1^{er} trimestre 2017. Toutes les compétences qui ne sont pas citées dans le chapitre ci-dessus « les compétences communautaires » seront rétrocédées aux communes.

D'ici la fin de l'année 2016, les conseils communautaires et municipaux seront appelés à se prononcer sur une motion portant ces rétrocessions de compétences.

III – Effets du transfert sur l'organisation administrative des mouvements

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Les fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux non titulaires qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré [...] sont transférés dans l'établissement public de coopération intercommunale. [...] Le transfert peut être proposé aux fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux non titulaires exerçant pour partie seulement dans un service ou une partie de service transféré. »

Ainsi les **fonctionnaires** sont transférés qu'ils soient stagiaires ou titulaires, à temps complet, temps non complet ou temps partiel, détachés ou mis à disposition auprès d'un service transféré. Les fonctionnaires en congé de maladie conservent leur emploi d'affectation et sont donc transférés, dès lors que leur poste n'a pas fait l'objet d'une réaffectation.

Les **agents non titulaires** à temps complet, à temps non complet et à temps partiel affectés au service transféré sont aussi transférés.

Par assimilation au cadre applicable aux fusions de collectivités ou établissements publics, le Code du Travail dans son article L. 1224-1 prévoit le transfert des **agents recrutés sous contrat de droit privé**, tels que les contrats emplois d'avenir et les contrats aidés, qui accomplissent leurs fonctions dans un service transféré.

IV – Les différentes formes de mutualisation des services

Dans le cadre d'une mutualisation entre communes et établissement public de coopération intercommunale, la mutualisation des agents peut revêtir différentes formes : le transfert, la mise à disposition ascendante, la mise à disposition descendante et la création de services communs.

Le transfert d'une compétence d'une commune vers un EPCI entraîne le transfert du service ou de la partie du service chargé de sa mise en œuvre. Ce transfert est régi par le principe d'exclusivité. Le transfert d'une compétence d'une commune vers un EPCI entraîne le transfert du service ou de la partie du service chargé de sa mise en œuvre.

La mise à disposition descendante permet la mise à disposition d'un service communautaire qui « présente un intérêt dans le cadre de la bonne organisation des services ».

Un EPCI peut, notamment en dehors d'un transfert de compétence(s), **mettre tout ou partie de ses services à disposition** d'une ou de plusieurs de ses communes membres, dès lors que la mise à disposition présente un intérêt **dans le cadre d'une bonne organisation des services**.

Art. L. 5211-4-1, III du CGCT

La mise à disposition ascendante permet la mise à disposition d'un service communal qui présente « un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services » en permettant des économies d'échelle, par exemple.

Dès lors qu'une commune a conservé tout ou partie d'un service concerné par un transfert de compétences, elle a l'obligation, et non pas la faculté, de le mettre à disposition de l'EPCI pour l'exercice par celui-ci de ses compétences transférées.

Une convention doit fixer, après avis des comités techniques compétents, les modalités de la mise à disposition, ainsi que les conditions de remboursement, qui doivent correspondre à celles qui sont déterminées par l'article D5211-16 du CGCT.

Le service commun permet de mutualiser des services en dehors des compétences transférées, pour assurer soit des missions opérationnelles et/ou des missions fonctionnelles.

En dehors des compétences transférées, un EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres et, le cas échéant, un ou plusieurs des établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux, peuvent se doter de services communs.

Art L.5211-4-2 du CGCT

V – L'organisation générale de l'Administration Communautaire

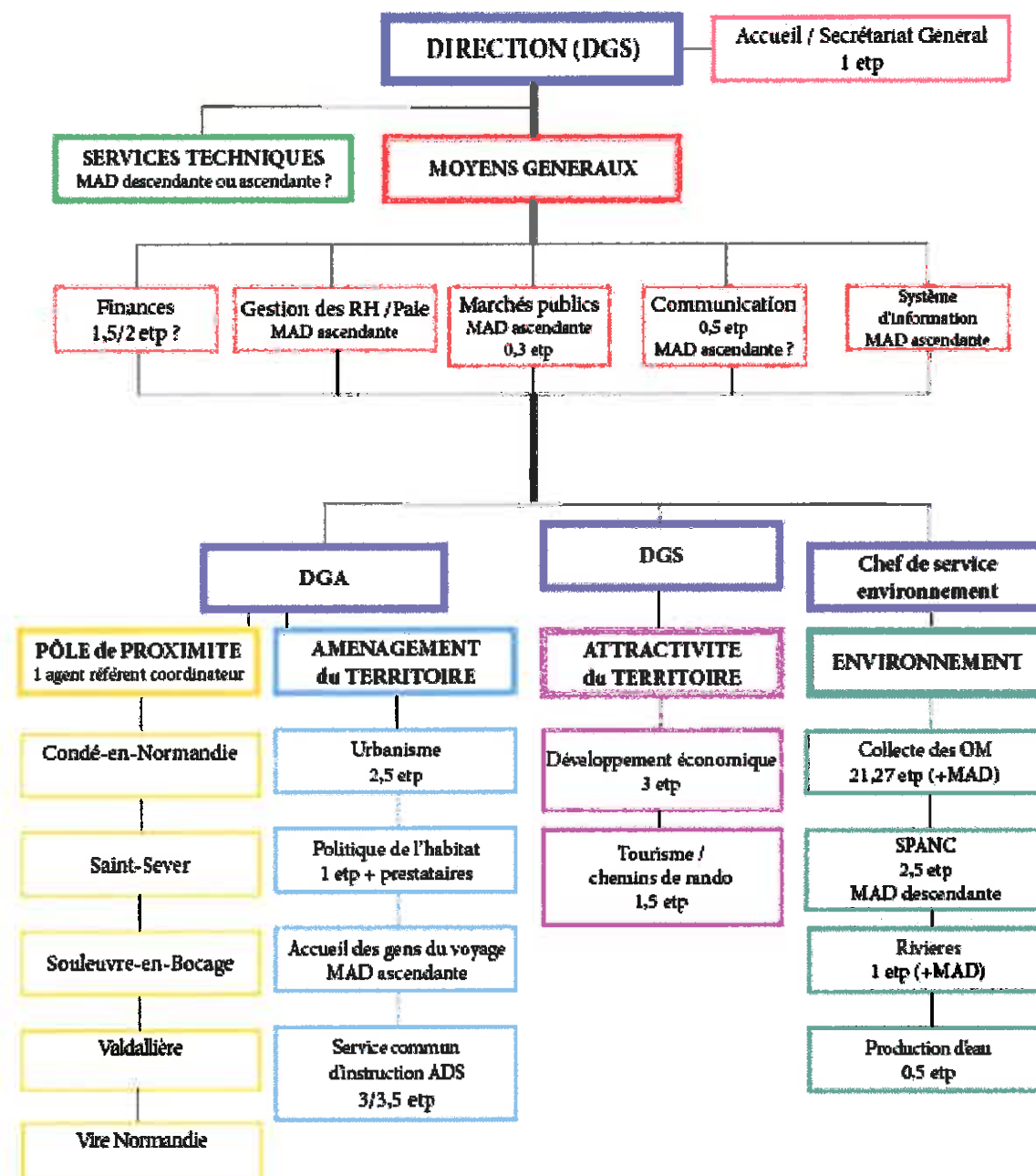
Les compétences qui sont présentées dans le tableau qui suit font l'objet de transferts ou de mises à disposition de personnel en provenance de Souleuvre en Bocage, [_Condé Intercom](#), Condé en Normandie, de l'intercom Séverine et de Vire Normandie. Les compétences intégralement transférées vont entraîner au 1er janvier 2017 le transfert des postes afférents.

Concernant les compétences partiellement transférées, l'article L5211-4-1 du CGCT offre la possibilité de mise en œuvre de mise à disposition ascendante de service afin de préserver la bonne organisation des services et de fait la qualité du service public rendu.

Un schéma de mutualisation sera établi après la constitution de la communauté de communes afin de finaliser les conditions de mises à disposition L5111-1-1 CGCT.

A. L'organisation cible

Concernant l'organisation cible de la communauté de communes de la Vire au Noireau, il est proposé de mettre en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2017, l'organigramme présenté ci-dessous.



La volonté politique visée par la valorisation des services de proximité se traduit, aussi, par l'affectation des personnels au sein de la nouvelle organisation. Ceux-ci ne seront pas installés sur un seul et même territoire. Ainsi, un minimum de déplacements seront engendrés par cette proposition organisationnelle puisque les agents restent affectés, essentiellement, sur leur lieu de travail initial.

Il est à noter que deux postes seront à pourvoir par la voie de la mobilité interne au sein des cinq territoires constitutifs de ce nouvel établissement public. Un, concerne un poste d'accueil secrétariat de direction ouvert aux catégories B ou C et l'autre, concerne un chef de service environnement de catégorie A.

B. L'organisation par service

Services	Besoins identifiés et provenance	Dispositif de mise en place	Grade et quotité
Direction	1 Condé en Normandie	Transfert de plein droit	1 attaché à 0.7 et 0.3 MAD descendante vers Condé en Normandie
Accueil- secrétariat de direction	Mobilité interne	Recrutement en diffusion	1 B ou C à TC
Services techniques	3 Condé en Normandie Vire Normandie	MAD descendante MAD ascendante	1 adjoint technique 1 agent de maîtrise 1 adjoint administratif pp de 1 ^{ère} cl Convention de MAD ressources et moyens Equivalent ETP à définir
Ressources Humaines	Vire Normandie	MAD ascendante	Convention de MAD ressources et moyens 0.7 ETP
Finances	1 Condé en Normandie 1 Intercom Séverine	MAD ascendante	1 attaché principal 0.5 1 adjoint administratif de 1 ^{ère} cl 0.5
Marchés publics	1 Vire Normandie	MAD ascendante	Convention de MAD ressources et moyens 0.3ETP
Communication	1 Condé en Normandie	MAD ascendante	0.5 ETP
Système d'information	Vire Normandie	MAD ascendante	Convention de MAD ressources et moyens Equivalent ETP à définir
Directeur de l'aménagement du territoire et des pôles de proximité	1 Intercom Séverine	MAD descendante	1 attaché 0.7
Autorisation d'occupation des sols	2 Vire Normandie 1 Condé en Normandie	Transfert de plein droit	1 Rédacteur à temps complet 1 adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet 1 rédacteur principal à temps complet
Aménagement du territoire/ accueil des gens du voyage	4 Vire Normandie	MAD descendante Transfert de plein droit	Adjoint technique de 2 ^{ème} cl TNC CAE
Attractivité du territoire/ développement économique	1 Condé en Normandie 2 Vire Normandie	Transfert de plein droit	1 rédacteur NT TC 1 attaché principal à TC 1 adjoint administratif de 1 ^{ère} cl TC
Aménagement du territoire/ politique de l'habitat	1 Vire Normandie	Transfert de plein droit	1 technicien à temps complet
Aménagement du territoire/ urbanisme	1 Vire Normandie 1 SCOT 1 Souleuvre en Bocage	Transfert de plein droit	2 attachés à temps complet 1 technicien principal de 2 ^{ème} cl. A 17H
Attractivité du territoire/ tourisme	1 Condé en Normandie	Transfert de plein droit	1 adjoint administratif de 2 ^{ème} classe TC

Chef de service environnement	Mobilité interne	Recrutement en diffusion	1 ETP catégorie A
Environnement/ OM	21.27 Vire Normandie 1.3 Souleuvre en Bocage	Transfert de plein droit MAD ascendante	1 technicien principal de 2 ^{ème} cl TC 7 adjoint technique de 2 ^{ème} classe TC 1 adjoint administratif de 2 ^{ème} classe TC 2 adjoint technique de 2 ^{ème} cl NT TC 1 agent de maîtrise 7H 4 agent de maîtrise TC 1 adjoint technique de 1 ^{ère} classe TC 1 adjoint technique de 1 ^{ère} cl TNC 0.7 Facturation redevance 0.6 Distribution de sacs sec de mairie 0.5
SPANC	1.25 Condé en Normandie 1.25 Souleuvre en Bocage 2 SIVOM	Transfert de plein droit	1 adjoint administratif de 1 ^{ère} cl 0.75 1 adjoint technique de 1 ^{ère} cl 0.5 Souleuvre et SIVOM
Gestion des rivières	1.25 Vire Normandie	Transfert de plein droit	1 technicien principal de 2 ^{ème} cl NT TC Entente avec le SIVOM 0.3
Production d'eau	1 Condé en Normandie	Transfert de plein droit	1 technicien à mi temps

VI – Effets sur la rémunération et les droits acquis

Position statutaire et carrière professionnelle

L'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux non titulaires transférés dans un établissement public de coopération intercommunale « relèvent de cet établissement dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs ».

Le transfert n'a donc aucune incidence sur le grade, l'échelon ou l'ancienneté. Les agents titulaires conservent le maintien de leur indice personnel acquis lors de leur nomination stagiaire auprès de leur collectivité d'origine, conformément au principe d'unicité de carrière.

L'ensemble des contrats, de droit public ou privé, des agents non titulaires sont repris par la communauté de communes, jusqu'à leur échéance.

En application de l'article 14 ter alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1984, les services accomplis par les agents non titulaires de droit public au sein de leur commune d'origine sont assimilés à des services accomplis au sein de la communauté de communes.

Régime indemnitaire et avantages acquis

L'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les agents transférés conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que, à titre individuel, les avantages acquis en application du troisième alinéa de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Formation

L'accès à la formation sera ouvert à tous, titulaires ou non titulaires, sous réserve des nécessités de service. Un plan de formation annuel constituera le programme prévisionnel des formations à partir des besoins des agents et des services par rapport aux priorités de la nouvelle communauté de communes. Il sera élaboré en fonction de l'exercice des compétences notamment en termes de besoins des agents transférés. Ceux-ci conserveront leurs droits acquis au titre de leur DIF.

Protection sociale complémentaire

Participation à la protection sociale complémentaire:

- participation mutuelle (facultatif)
- garantie à titre individuel si les agents y ont intérêt.

Article L5111-7 Modifié par LOI Notre n° 2015-991 du 7 août 2015 I.

Les agents conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice des participations qui leur étaient applicables au titre d'un label prévu au même article 88-2.

Compte épargne temps

L'agent conserve les droits qu'il a acquis au titre du compte épargne-temps et peut les faire valoir auprès de la collectivité ou l'établissement d'accueil au sein duquel il est transféré ou mis à disposition (article 9 du décret 2004-878).

Action sociale

La loi n° 2007-209 du 19 février 2007 de modernisation de la fonction publique et relative à la fonction publique territoriale définit le principe d'attribution des aides financières ou en nature en faveur des agents en ajoutant dans les dépenses obligatoires des communes inscrites à l'article L2321-2 du CGCT- Code général des collectivités territoriales et modifie l'article 9 de la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et crée un nouvel article 88-1 dans la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Dans l'attente de la position du bureau communautaire concernant l'action sociale délivrée aux agents de l'EPCI, les élus ont souhaité maintenir, dans la mesure du possible, les bénéfices de l'action sociale mis en place avant transfert. Ainsi, un agent bénéficiant du CNAS ou du COS avant transfert peut bénéficier respectivement des services du CNAS ou du COS en fonction de ce qu'il avait droit avant le 1^{er} janvier 2017.

Sur proposition de la Commission « Personnel, Communication » du 30 novembre 2016

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 07 décembre 2016

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 15 décembre 2016

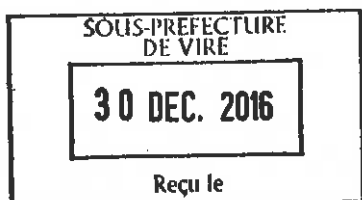
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les modalités de transferts telles que décrites dans la fiche d'impact décrivant les effets du transfert des agents municipaux concernés vers l'EPCI de la Vire au Noireau, sur l'organisation et les conditions de travail ainsi que sur les rémunérations et les droits acquis des agents concernés

Autorise, Monsieur le Maire, à signer tout document utile à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER

Le Maire a été reçu en sous-préfecture le : 30 DEC. 2016
publié-notifié le : 30 DEC. 2016
A VIRE le : 30 DEC. 2016
Le Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délégations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 138

Nombre de membres présents : 44

Quorum (69) : Non Atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 8

Nombre de membres absents : 76

L'an deux mille seize, le vingt-sept du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-et-un décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, l'absence de quorum a été constatée à compter de la délibération n° 35, il y a donc lieu de procéder à une nouvelle séance en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les délibérations sont donc prises sans condition de quorum.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Romaln COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Mme ROGER
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS			☒	
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET			☒	
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT			☒	
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ			☒	
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE			☒	
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Talleyende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BAL E	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET			☒	
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ENSAULT			☒	
Monsieur Patrick GOSSMANN			☒	
Madame Irène GUEDOIT			☒	
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER			☒	
Madame Marie-Thérèse MARIE			☒	
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT			☒	
Madame Valérie OLLIVIER		☒		
Madame Charital PLANQUETTE			☒	
Madame Martine ROBBES				
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON		☒		
Monsieur Jacques FAUDET			☒	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	

Madame Hélène LEPRINCE				☒	
Madame Nadine LETELLIER			☒		
Monsieur Franck LOHAT				☒	
Madame Christelle MARIE			☒		M. GALLIER
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒		
Monsieur Patrick PRUNIER				☒	
Monsieur Amaud RAOULT				☒	
Monsieur Bernard VINCENT				☒	

Commune déléguée de Truffemere-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE			☒	
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		Mme GOSSELIN
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS			☒	
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARVIERE			☒	
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT		☒		
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE		☒		
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER		☒		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Franche BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAINS	☒			
Monsieur Eric DUMONT			☒	
Monsieur JérémY FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Mme TAHAN
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND			☒	
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT			☒	
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT			☒	
Monsieur Gaëtan PREVERT			☒	
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN	☒			



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :**Recensement de la Population***Séance du Mardi 27 décembre 2016 à 20 h 00*

**Approbation du découpage
des IRIS relatifs au
recensement de la population
sur la commune nouvelle**

Monsieur Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Compte tenu de sa taille, la création de la commune nouvelle de Vire Normandie au 1^{er} janvier 2016 nécessite la mise en place d'un découpage en Iris (ilots regroupés).

Ce découpage doit prendre en compte des critères géographiques et statistiques.

Afin de fournir une information statistique fiable, ces Iris doivent répondre à un critère de population minimale qui est d'environ 2 000 habitants.

Les Iris proposés par l'INSEE ont été constitués à partir :

- ✓ de zonages existants (communes déléguées ou Iris existants) répondant au critère de population précité ;
- ✓ d'aggrégations de zonages contigus (communes déléguées et/ou Iris existants) si ce seuil n'est pas atteint ;

Pour autant, l'Insee peut conserver des Iris dans la configuration actuelle, bien que ceux-ci aient une population bien au-dessous de 2 000 habitants, c'est le cas du quartier de la Sorrière.

Il est précisé que la commune déléguée de Vire était soumise à un recensement annuel de 8% de sa population compte tenu de sa strate de population supérieure ou égale à 10 000 habitants, tandis que les autres communes déléguées étaient soumises à un recensement exhaustif tous les 5 ans.

Le passage en commune nouvelle créer une obligation de recensement annuel de 8% de la population sur l'ensemble de Vire Normandie.

L'agent coordonnateur de la commune déléguée de Vire ayant l'habitude de ce type de recensement avec actuellement 3 agents recenseurs est proposé pour être désigné comme agent coordonnateur (arrêté du Maire) pour l'ensemble du recensement sur la commune nouvelle.

Au regard du nombre d'iris proposé (10), sachant que l'INSEE recommande 200 logements par agent recenseur, un nombre compris entre 6 et 9 agents recenseurs devrait suffire.

Il est demandé au conseil municipal de prendre connaissance du découpage des iris actuels et futurs et de la carte correspondante puis de se prononcer favorablement sur la proposition de découpage des Iris de la commune de Vire Normandie.

L'INSEE ayant indiqué qu'en l'absence de remarques ou de suggestions de la municipalité avant le 15 décembre 2016, ces zonages entreront en vigueur au 1er janvier 2018. Les données statistiques afférentes seront disponibles sur notre site Internet (<http://www.insee.fr>), à compter du mois d'octobre 2018.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de valider ce présent découpage (cf. document joint en annexe).

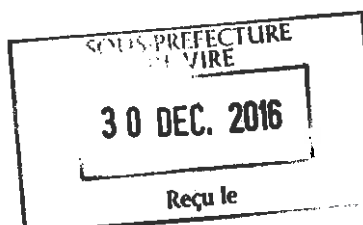
Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE que
 Le :
 a été reçu en sous préfecture le : 30 DEC. 2016
 publié-notifié le : 30 DEC. 2016
 A VIRE le : 30 DEC. 2016
 Le Maire

Le Conseiller Départemental
 Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire informe que le présent acte
 peut faire l'objet d'un recours
 excès de pouvoir devant le Tribunal
 Administratif de Caen
 dans un délai de deux mois à compter
 de sa notification ou de sa publication.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 44

Quorum (69) : Non Atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 8

Nombre de membres absents : 76

L'an deux mille seize, le vingt-sept du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-et-un décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, l'absence de quorum a été constatée à compter de la délibération n° 35, il y a donc lieu de procéder à une nouvelle séance en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les délibérations sont donc prises sans condition de quorum.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Romah COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Mme ROGER
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS			☒	
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET			☒	
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT			☒	
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ			☒	
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE			☒	
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET			☒	
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystal ESNAULT			☒	
Monsieur Patrick GOSSMANN			☒	
Madame Irène GUEDOT			☒	
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER			☒	
Madame Marie-Thérèse MARIE			☒	
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT			☒	
Madame Valérie OLLIVIER		☒		
Madame Chantal PLANQUETTE			☒	
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN			☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON		☒		
Monsieur Jacques FAUDET			☒	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	

Annexe 1

Commune de Vire Normandie : Iris et communes déléguées actuels au 01/01/2016

Code commune	Libellé commune	Code Iris	Libellé Iris	Population 2013
14762	Vire	0101	Les Vaux-de-Vire	2 055
		0102	Quartier Saint-Anne	2 073
		0103	Quartier de l'Orient	2 753
		0201	Le Val de Vire	1 411
		0202	Leonard Gille	1 351
		0203	Quartier de la Somière	354
		0204	La Papillonnière	475
		0301	Saint-Martin-de-Tallevende	1 114
14187	Coulonces			744
14388	Maisoncelles-la-Jourdan			461
14545	Roullours			930
14584	Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont			1 989
14717	Truttemer-le-grand			643
14718	Truttemer-le-Petit			101
14730	Vaudry			1 486
Total				17 940



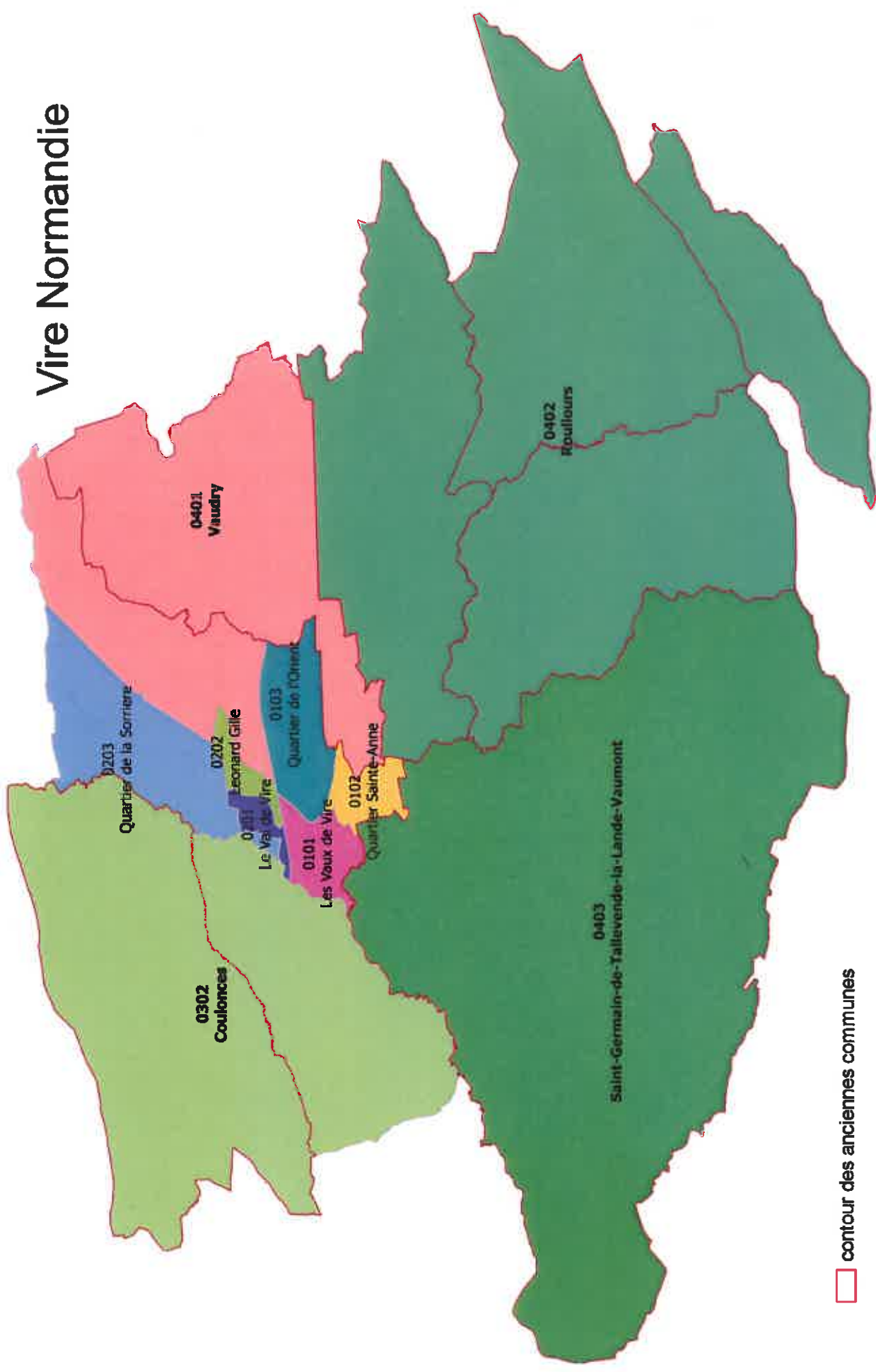
Annexe 2

Commune de Vire Normandie : proposition de découpage en Iris

Code Iris	Iris proposés	Composition des Iris	Population 2013
0101	Les Vaux-de-Vire	Iris existant (Vire)	2 055
0102	Quartier Saint-Anne	Iris existant (Vire)	2 073
0103	Quartier de l'Orient	Iris existant (Vire)	2 753
0201	Le Val de Vire	Iris existant (Vire)	1 411
0202	Leonard Gille	Iris existant (Vire)	1 351
0203	Quartier de la Sorrière	Iris existant (Vire)	354
0302	Coulonces	Iris Saint-Martin-de-Tallevende (Vire) et commune déléguée de Coulonces	1 858
0401	Vaudry	Commune déléguée de Vaudry et Iris La Papillonnière (Vire)	1 961
0402	Roullours	Communes déléguées de Roullours, Maisonnelles-la-Jourdan, Truttemer-le-grand et Truttemer-le-petit	2 135
0403	Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont	Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont	1 989
Total			17 940



Vire Normandie



□ contour des anciennes communes

Nouvel Iris



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Affaires générales

Séance du Mardi 27 décembre 2016 à 20 h 00

**Pack découverte lié aux cérémonies
d'état civil**

Monsieur Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Pour la célébration d'un mariage civil, de renouvellements de vœux, (c'est-à-dire le plus souvent les noces d'or (50 ans) ou noces de diamant (60 ans), un baptême républicain (dit aussi « parrainage républicain »), les administrés font appel au service état civil de la commune déléguée de Vire.

A titre d'information, il y a eu en 2015, 29 mariages (moyenne sur 3 ans entre 20 à 35 par an), 3 renouvellements de vœux (entre 1 à 5 par an), 12 parrainages républicains (5 à 15 par an).

Suite à une réunion de service, les agents ont souligné l'impersonnalité des cadeaux offerts lors de ces cérémonies c'est-à-dire au fil des ans soit :

- pour un mariage un bouquet de fleurs (23€), ou un stylo (50€) ou un livre album (20€),
- pour un parrainage républicain, une attestation (1€10),
- pour renouvellements de vœux, un bouquet de fleurs (23€).

Les agents ont lancé l'idée de créer un pack découverte de la collectivité en offrant des cadeaux permettant aux administrés de découvrir, ou redécouvrir, le cadre de vie de la commune.

L'ensemble des services culturels a été sollicité et a répondu favorablement à notre demande.

Le service espaces verts a également répondu favorablement pour la création d'une composition florale en régie avec les fleurs et plantes de saison, issues des serres municipales.

La commission citoyenneté en date du 28 octobre a travaillé sur cette hypothèse et a retenu la création d'un « pack découverte collectivité » à l'occasion des cérémonies de mariage, renouvellement de vœux, parrainages républicains, selon les modalités suivantes :

Types de cérémonies	CINEMA	LA HALLE MICHEL DRUCKER	CONSERVATOIRE	MUSEE	ESPACES VERTS
Mariages Parrainages Renouvellement vœux	2 places de cinéma par événement. Le cinéma sur une base de 90 places par an offertes au service état civil nous facturera la moitié, soit 45 places à 5€20. Le service état civil devra verser au budget annexe du cinéma 234 € annuel.	2 places de spectacle à la halle offertes sur réservation Environ 15€/place	2 cours de chorale adultes ou jeunes et 2 cours de danse. Idem pour 2 pers au conservatoire. Tarif annuel chorale : 35€ + 30€ de frais de dossier. Tarif annuel éveil danse : 71€/personne	2 places offertes pour le Musée 3€ la place	1 composition florale en régie (environ 15-20€) avec plantes et fleurs de saison liées aux serres municipales.

Dans la pochette cadeau figurera également une plaquette sur la Médiathèque, le service éducation, jeunesse et sport.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 05 décembre 2016.

- ☐ De donner son avis sur la création de ce pack découverte
- ☐ D'Autoriser une dépense de 234 € du service état civil vers le budget annexe du cinéma,
- ☐ D'Attribuer par événement : un bouquet en régie pour une valeur de 15 € à 20 €, la délivrance de 2 tickets d'entrée gratuite au musée, 2 billets de spectacle au choix à la Halle, 1 cours de danse pour 2 personnes et 1 cours de chorale pour 2 personnes au conservatoire.
- ☐ De mettre en œuvre ce pack à compter du 1^{er} janvier 2017. Le service communication développera une enveloppe « cadeaux » avec des coupons.

Adopté à l'unanimité

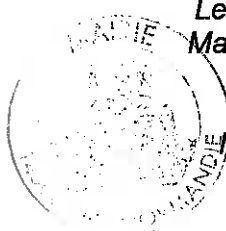
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE que

la lecture le 30 DEC. 2016

à VIRE le : 30 DEC. 2016

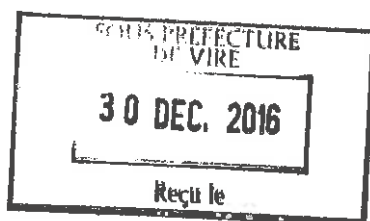
Le Maire



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Caen
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication





REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 44

Quorum (69) : Non Atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 8

Nombre de membres absents : 76

L'an deux mille seize, le vingt-sept du mois de Décembre à
vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment
convoqué par courrier en date du vingt-et-un décembre deux mille
seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE
NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la
présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

*Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, l'absence de quorum a été constatée à
compter de la délibération n° 35, il y a donc lieu de procéder à une nouvelle séance en application de
l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les délibérations sont donc
prises sans condition de quorum.*

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoit DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Mme ROGER
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS			☒	
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonscelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET			☒	
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoit ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT			☒	
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Rouillours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHALVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ			☒	
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE			☒	
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallavende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET			☒	
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT			☒	
Monsieur Patrick GOSSMANN			☒	
Madame Irène GUEDOIT			☒	
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER			☒	
Madame Marie-Thérèse MARIE			☒	
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT		☒	☒	
Madame Valérie OLLIVIER				
Madame Chantal PLANQUETTE			☒	
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN			☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoit DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON		☒		
Monsieur Jacques FAUDET			☒	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	

Madame Hélène LEPRINCE				☒	
Madame Nadine LETELLIER		☒			
Monsieur Franck LOHAT			☒		
Madame Christelle MARIE			☒		M. GALLIER
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒			
Monsieur Patrick PRUNIER				☒	
Monsieur Arnaud RAOULT				☒	
Monsieur Bernard VINCENT				☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE			☒	
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		Mme GOSSELIN
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS			☒	
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE			☒	
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT		☒		
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE		☒		
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER		☒		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT			☒	
Monsieur Jérémie FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Mme TAHAN
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND			☒	
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT			☒	
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT			☒	
Monsieur Gaëtan PREVERT			☒	
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN	☒			



Commune déléguée de VIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Sports - associations

Séance du Mardi 27 décembre 2016 à 20 h 00

Subventions aux associations :

- a) **USM Vire Athlétisme**
- b) **"Les Transporteuses du désert"**
- c) **Rugby Club du Bocage Virois (RCBV)**
- d) **Appel à projet "Sport pour Tous"**
- e) **Dispositif "J'apprends à nager"**

Monsieur Philippe MALLEON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

a. USM Vire Athlétisme

Un licencié de l'USM Vire athlétisme, compte tenu de son niveau national, est amené à se déplacer très souvent et très loin. La section sollicite un accompagnement financier de la collectivité afin de porter les couleurs du club et de la commune le plus efficacement possible.

La Commission « Sport Vie Associative », lors de sa séance du 23 novembre 2016, a émis un avis favorable pour une aide financière de 1 000 € en demandant que le logo de la commune soit systématiquement visible sur l'équipement de ce sportif et qu'il soit fait référence au soutien de la collectivité sur chaque support de communication.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 05 décembre 2016.

- Autoriser l'attribution d'une aide financière de 1 000 € à l'association USM Vire Athlétisme.

b. « Les transporteuses du désert »

Cette Association, nouvellement créée, vise à préparer une participation au 4L trophy 2017 qui débutera mi février.

La Commission « Sport Vie Associative », lors de sa séance du 23 novembre 2016, a émis un avis favorable pour une aide de 200 € avec obligation d'apposer sur le véhicule et tous les supports de communication, le logo de Vire Normandie.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 05 décembre 2016.

- Autoriser l'attribution d'une aide financière de 200 € à l'association « Les transporteuses du désert ».

c. Rugby Club du Bocage Virois (RCBV)

Les dirigeants du club ont informé la collectivité des difficultés financières actuelles. Après étude des documents et rencontres entre élus et dirigeants, il s'avère qu'il s'agit d'un manque de trésorerie que le club traîne depuis plusieurs années et ne parvient pas à endiguer malgré des efforts importants de maîtrise des dépenses.

Il est donc envisagé d'aider le RCBV à hauteur de 5 000 € afin qu'il retrouve une situation financière plus saine pour repartir sur de nouvelles bases.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 05 décembre 2016.

- Autoriser l'attribution d'une aide financière de 5 000 € à l'association « Rugby Club du Bocage Virois (RCBV) ».

d. Appel à projet « Sport Pour Tous »

L'Association du Football Virois a transmis 4 projets qui ont été étudiés lors de la séance de la Commission « Sport Vie Associative » du 23 novembre 2016.

Ci-dessous les propositions de la commission :

- Sport dans les quartiers : proposer des activités sportives dans les quartiers de Vire à destination du jeune public.

Aide de 1 330 €

- Développement de la section sport adapté : favoriser l'accueil du public en situation de handicap, permettre à ce public la pratique régulière d'un sport.

Aide de 3 360 €

- Football au féminin : favoriser la découverte du football auprès des jeunes filles du territoire, les inciter à la pratique sportive régulière.

Aide de 1 760 €

- La séance en + : favoriser la pratique du football en milieu scolaire, créer du lien entre le club et les établissements scolaires.

Aide de 2 530 €

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 05 décembre 2016.

- Autoriser l'attribution des aides financières susmentionnées à l'association du Football Virois, dans le cadre de l'appel à projet « Sport Pour Tous ».

e. Dispositif « J'apprends à nager »

La Commission « Sport Vie Associative » du 23 novembre 2016 est favorable à la reconduction de cette action en 2017 dans les mêmes conditions que cette année à savoir 10 séances d'apprentissage de la natation pour les 9/12 ans lors des vacances d'hiver et 10 séances pour les 6/8 ans lors des vacances de printemps avec un partenariat fort avec les associations caritatives et les structures sociales locales. Une demande de soutien financier va être sollicitée auprès de l'Etat avec peu de chance d'aboutir car il n'y a plus de quartier prioritaire sur Vire. (Ce dispositif s'adresse aux enfants résidents dans les quartiers prioritaires).

39

La commission a considéré que cette action entrerait dans le champ de « l'appel à projet sport pour tous », c'est pourquoi, il a donc été décidé que, dans la limite maximum de 3 000 €, une part de l'enveloppe affectée à l'appel à projet sport pour tous serait réservée au financement de cette action.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 05 décembre 2016.

- Autoriser la reconduction du dispositif « J'apprends à nager » pour l'année 2017
- Autoriser qu'une aide financière à hauteur de 3 000 € soit réservée au financement de cette action, dans le cadre de l'appel à projet « Sport Pour Tous ».

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le document
a été reçu en sous-préfecture le : 30 DEC. 2016
publié-notifié le : 30 DEC. 2016
A VIRE le : 30 DEC. 2016
Le Maire



Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Caen dans le délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136
Nombre de membres présents : 44
Quorum (69) : Non Atteint
Nombre de membres excusés : 16
Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 8
Nombre de membres absents : 76

Séance du Jeudi 27 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-sept du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-et-un décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, l'absence de quorum a été constatée à compter de la délibération n° 35, il y a donc lieu de procéder à une nouvelle séance en application de l'article L 2124-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les délibérations sont donc prises sans condition de quorum.

Commune déléguée de Couloignes :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Romaln COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Mme ROGER
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS			☒	
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET			☒	
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT			☒	
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ			☒	
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE			☒	
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET			☒	
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT			☒	
Monsieur Patrick GOSSMANN			☒	
Madame Irène GUEDOIT			☒	
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER			☒	
Madame Marie-Thérèse MARIE			☒	
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOOT			☒	
Madame Valérie OLLIVIER		☒		
Madame Chantal PLANQUETTE			☒	
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN			☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON		☒		
Monsieur Jacques FAUDET			☒	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	

Madame Hélène LEPRINCE			☒	
Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT			☒	
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Amaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT			☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE			☒	
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		Mme GOSSELIN
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS			☒	
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE			☒	
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT		☒		
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE		☒		
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER		☒		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT			☒	
Monsieur JérémY FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Mme TAHAN
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND			☒	
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT			☒	
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT			☒	
Monsieur Gaëtan PREVERT			☒	
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN	☒			



Commune déléguée de VIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Culture

Séance du Mardi 27 décembre 2016 à 20 h 00

**Cinéma – Demande de subvention
régionale pour le festival « Jours
de fête »**

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous-préfecture le : 30 DEC. 2016
publié-notifié le :
A VIRE le : 30 DEC. 2016
Le Maire 30 DEC. 2016

Monsieur Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Suite au succès de la première édition, le cinéma le Basselin organisera en avril 2017 un deuxième festival « Jours de fête ! »

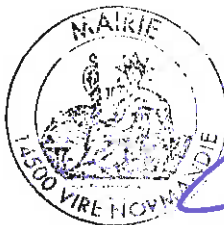
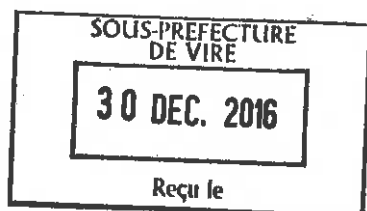
Ce festival répondant aux critères d'un soutien financier de la part du Conseil Régional, il convient d'autoriser Monsieur Le Maire à faire chaque année une demande de subvention au Conseil Régional de Normandie et de signer la convention s'y rapportant.

Après avis favorable de la commission culture et patrimoine du 22 novembre 2016, et suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 05 décembre 2016.

- Autoriser Monsieur Le Maire à faire chaque année une demande de subvention,
- Autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc-ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 44

Quorum (69) : Non Atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 8

Nombre de membres absents : 76

L'an deux mille seize, le vingt-sept du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-et-un décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, l'absence de quorum a été constatée à compter de la délibération n° 35, il y a donc lieu de procéder à une nouvelle séance en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les délibérations sont donc prises sans condition de quorum.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Romaln COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Mme ROGER
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS			☒	
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BNET			☒	
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ	☒		☒	
Madame Aurélie MANSON			☒	
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT			☒	
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ			☒	
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE			☒	
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEL			☒	
Monsieur Jérôme MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET			☒	
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT			☒	
Monsieur Patrick GOSSMANN			☒	
Madame Irène GUEDOIT			☒	
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMIEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER			☒	
Madame Marie-Thérèse MARIE			☒	
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT		☒	☒	
Madame Valérie OLLIVIER			☒	
Madame Chantal PLANQUETTE			☒	
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN			☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON		☒		
Monsieur Jacques FAUDET			☒	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	

Madame Héïène LEPRINCE				☒		
Madame Nadine LETELLIER			☒			
Monsieur Franck LOHAT				☒		
Madame Christelle MARIE			☒			M. GALLIER
Madame SYMa MOREL-PINSARD			☒			
Monsieur Patrick PRUNIER				☒		
Monsieur Arnaud RAOULT				☒		
Monsieur Bernard VINCENT				☒		

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE			☒	
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		Mme GOSSELIN
Madame Françoise DERRIEN	☒		☒	
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS			☒	
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE			☒	
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT		☒		
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE		☒		
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER		☒		M. RENAULT

Commune déléguée de Viré :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT			☒	
Monsieur Jérôme FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Mme TAHAN
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND			☒	
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT			☒	
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL		☒	☒	
Monsieur Christophe PASSAYS				
Monsieur Régis PICOT			☒	
Monsieur Gaëtan PREVERT			☒	
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN	☒			



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Culture

Séance du *Mardi 27 décembre 2016 à 20 h 00*

**Renouvellement de la convention
de mise à disposition de « La Halle
Michel Drucker » pour
3 manifestations courant 2017**

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent

a été reçu en sous-préfecture le :

publié-notifié le : 30 DEC. 2016

A VIRE le :

Le Maire 30 DEC. 2016

30 DEC. 2016

Monsieur Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Chaque année depuis six ans, l'association « Les Virevoltés » contribue à l'animation du territoire local en proposant d'organiser trois manifestations à la Halle à destination notamment, du public jeune.

Dans le cadre de ce partenariat, quatre soirées gratuites ont ainsi pu être organisées en 2016, avec *Les Hurlements d'Leo* en janvier, une soirée de cirque musical avec *Tempo d'la Ballé* en avril, et deux soirées en octobre, en partenariat avec la Maison des Etudiants de Caen, l'une, de théâtre et l'autre, musicale, avec trois groupes locaux dont le groupe vainqueur du tremplin Phénix Live 2016 (Université de Caen-Basse-Normandie), *Mercury Tales*.

Environ 600 spectateurs au total sur ces soirées.

Dates envisagées pour les concerts d'hiver et de printemps 2017 (voir convention de mise à disposition de la Halle en annexe)

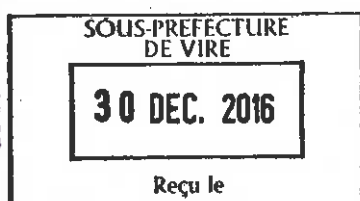
- **Samedi 28 janvier 2017** : soirée découverte esprit Phonix :
« Catfish » « Miët » + groupe local (en cours de programmation)
- **Vendredi 28 avril 2017** (date à confirmer) : spectacle rue/salle et présentation festival été 2017
- **octobre 2017** : (dates à déterminer ultérieurement) : soirée théâtre vainqueur *Fou de la rampe* et soirée musique vainqueur *Phonix* et éventuellement une troisième soirée.

Après avis favorable de la commission culture et patrimoine du 22 novembre 2016, et suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 05 décembre 2016.

Autoriser, Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention y afférente.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 44

Quorum (69) : Non Atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 8

Nombre de membres absents : 76

L'an deux mille seize, le vingt-sept du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-et-un décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, l'absence de quorum a été constatée à compter de la délibération n° 35, il y a donc lieu de procéder à une nouvelle séance en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les délibérations sont donc prises sans condition de quorum.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Mme ROGER
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS			☒	
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET			☒	
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT			☒	
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHALVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ			☒	
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE			☒	
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Yaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET			☒	
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT			☒	
Monsieur Patrick GOSSMANN			☒	
Madame Irène GUEDOIT			☒	
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER			☒	
Madame Marie-Thérèse MARIE			☒	
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MUILOT			☒	
Madame Valérie OLLIVIER		☒		
Madame Chantal PLANQUETTE			☒	
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN			☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON		☒		
Monsieur Jacques FAUDET			☒	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION 2017

LA HALLE Michel Drucker, Salle de spectacle

Entré les soussignés :

La commune de **VIRE NORMANDIE**, représentée par son Maire, Monsieur **Marc ANDREU SABATER**, dûment habilité en vertu des délibérations du Conseil Municipal en date du 11 janvier 2016,
Ci-après dénommée **l'Exploitant**.

D'une part,

Et,

Dénomination sociale : **Association LES VIREVOLTES**

Président(e) ou Responsable dûment habilité : **Michaël GROULT**

Adresse : **Mairie de Vire, rue Deslongrals, Vire- 14500 Vire Normandie**

Téléphone/fax : **06 73 02 45 29**

Contact : **Michaël GROULT** Email : **lesvirevoltes@aol.com**

Ci-après dénommé(e), le **Bénéficiaire**,

D'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit conformément à la décision du maire n° / 2017

ARTICLE 1 : Objet de la convention

1.1. Par la présente convention, la commune de Vire Normandie met à disposition la salle de spectacle : « La Halle Michel Drucker » situé 1, rue des Halles – VIRE NORMANDIE (14), au Bénéficiaire, dans une configuration de :

- ☐ 120 places assises maximum
☐ 148 places assises maximum
☒ 180 places assises maximum
☒ 300 places « debout » maximum

☐ autre, à préciser :

1.2. Sont également mis à disposition, en fonction des besoins, les équipements suivants (à cocher) :

- ☐ Foyer / Cuisine
☒ Loges
☒ Espace bar

Objet de ces utilisations : loges et espace restauration artistes

ARTICLE 2 : Date et horaires de location de la Halle

2.1. La Halle sera prise en location par le Bénéficiaire :

du **28 janvier 2017 à 8h00** au **29 janvier 2017 à 5h00**
du **28 avril 2017 à 8h00** au **29 avril 2017 à 1h00**
date à préciser à l'automne 2017 (2 ou trois soirées)

Horaires des concerts : **20h00**

Il est rappelé que l'amplitude horaire maximale de la manifestation est de 12 heures, installation et démontage compris, et ce, même en cas de fractionnement de ces étapes de l'événement sur plusieurs jours.

2.2. Sous réserve de la disponibilité de la Halle et des impératifs liés à l'occupation du bâtiment :

Date et horaire de dépôt de matériel : **le jour même**

Date et horaire de reprise de matériel : **le jour-même**

Date et horaire de répétition(s) souhaitées : **le jour-même**

ARTICLE 3 : Destination de la Halle Michel Drucker

3.1. Le Bénéficiaire s'engage à organiser un événement dont la nature et l'horaire sont indiqués ci-dessous (à cocher) :

☐ Conférence – Débat

Nom de l'intervenant :

☒ Concerts ☒ amateur ☒ professionnel

Genre (précisez) : **électro, pop rock, jazz fusion, cirque, ...**

Nom du groupe :

☐ Spectacle ☐ amateur ☒ professionnel

Nom de la compagnie :

Nom du spectacle :

Genre (précisez) :

☐ Autre (précisez) :

3.2. Le Bénéficiaire s'engage à compléter la fiche technique annexée et à la renvoyer impérativement dans les quinze jours précédant la manifestation.

ARTICLE 4 : Obligations du Bénéficiaire

4.1. Le Bénéficiaire certifie avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la salle de spectacle La Halle Michel Drucker. Il s'engage à utiliser ledit local en application des termes de ce règlement et il est soumis à l'ensemble des obligations qui en découlent.
4.2. Préalablement à l'utilisation des locaux, le Bénéficiaire, en tant qu'organisateur de la manifestation, doit obligatoirement souscrire une police d'assurance le garantissant en matière de :

- responsabilité civile : assurance obligatoire couvrant les dommages matériels et immatériels, les dommages corporels causés à autrui avec une garantie individuelle accident.

- incendie, vol et dégâts des eaux, pour ses matériels et ses marchandises

Le preneur renonce, en cas de sinistre, à exercer tous recours contre la commune propriétaire. Pour information, les polices de la commune « RISQUES INCENDIE » prévoient une clause de renonciation au recours des locataires. Cette clause n'existe pas en « Responsabilité Civile ».

Nom de l'assureur : MAIF

N° de police d'assurance : 2758993 K

Le bénéficiaire devra remettre à l'exploitant une attestation d'assurance responsabilité civile avant le début de la manifestation auquel cas, celle-ci sera annulée.

4.3. Le bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance des consignes de sécurité de l'établissement et s'engage à respecter les prescriptions qui peuvent être formulées par tout agent de la commune affecté à l'administration de la Halle.
 L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.

4.4. S'il souhaite proposer une buvette, le bénéficiaire sollicitera obligatoirement une autorisation municipale d'ouverture d'un débit de boissons temporaire (de première ou de deuxième catégorie), auprès du service des affaires générales de la commune déléguée de Vire :

Débit de boissons :	OUI	☒	NON
1 ^{ère} catégorie (Boissons sans alcool) :	OUI		NON
2 ^{ème} catégorie (Boissons fermentées, non distillées : champagne, vin, bière, cidre, poiré, hydromel, vins doux naturels soumis au régime fiscal des vins, crème de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant 1°, 2° et 3° d'alcool) :	OUI	☒	NON

4.5. Le bénéficiaire désigne **Michaël GROULT**

En qualité de responsable veillant au bon déroulement global de la manifestation et interlocuteur du personnel de la Ville affecté à l'administration de la salle de La Halle.

4.6. Le bénéficiaire s'engage à :

- soit faire appel à une société de sécurité incendie conformément au règlement d'utilisation de la Halle.

Nom de la Société de sécurité incendie :

- Ou à assurer par ses propres moyens la surveillance, le gardiennage et l'organisation du bon déroulement de la manifestation en nommant deux personnes responsables de la sécurité : **Michaël Groult et autres membres de l'association**

ARTICLE 5 : Tarifs de location et paiement

La gratuité est accordée par la commune de Vire Normandie, commune déléguée de Vire.

ARTICLE 6 : Déclarations administratives - Attestations

Avant la prise en possession des locaux, le preneur devra présenter les déclarations administratives nécessaires à l'organisation de la manifestation et notamment :

- Le récépissé de déclaration au titre de la réglementation de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM)
- L'attestation de police d'assurance garantissant les risques définis à l'article 4
- L'autorisation de buvette temporaire

ARTICLE 7 : Règlements de litiges

7.1. Le règlement d'utilisation de la salle de spectacle La Halle Michel Drucker prévaut sur les dispositions de la présente convention.

7.2. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend pouvant résulter de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention. A défaut, les litiges seront portés devant la juridiction territoriale compétente la plus proche de la commune de Vire Normandie.

ARTICLE 8 : Annulation de la convention

La présente convention peut être dénoncée :

- par la commune de Vire Normandie, à tout moment en cas de force majeure, de motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou à l'ordre public, ou d'observation des obligations contractées par l'organisateur, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'organisateur.
- par l'organisateur par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à Monsieur le Maire de Vire Normandie, au moins 5 jours francs avant la date prévue pour l'utilisation des locaux. En cas de non-respect de ce délai ou si les locaux ne sont pas utilisés conformément aux dispositions de la convention, l'organisateur s'engage à dédommager la commune de Vire Normandie des frais engagés.

- Attestation d'assurance (à fournir avec la présente convention signée)
- Règlement d'utilisation de La Halle Michel Drucker, (à fournir, signé, avec la présente convention signée)
- Annexe 1 : caractéristiques techniques de La Halle Michel Drucker
- Annexe 2 : fiche technique (à fournir au plus tard dans les 15 jours précédant la manifestation)

Fait à Vire Normandie (14), le 2016
en deux exemplaires originaux (2),
Nombre de pages : 7 (dont 2 pages d'annexes)

Paraphés en bas de page
Signature des parties, précédées de la mention « lu et approuvé »

Pour le bénéficiaire,
Michaël GROULT
Président de l'association

Pour l'exploitant
Marc ANDREU SABATER
Maire de Vire Normandie

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION 2017

ANNEXE N° 1 :

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA HALLE

Afin de préparer au mieux votre venue, voici quelques précisions sur LA HALLE :

- Cette salle est modulable et peut accueillir différentes configurations et jauges.
- La salle est équipée d'un système son complet, d'un équipement audiovisuel et d'un système d'éclairage scénique, dont la puissance électrique maximale est limitée à 72 x 3 kw.
- La scène en grande configuration mesure 8m x 8m, que l'on peut surélever sur demande (40 cm de hauteur pour une surface maximale de 7,5m x 6m). La hauteur sous perches est de 4m10.
- En configuration « théâtre », la jauge est de 180 places assises.
- En configuration « conférence », la jauge est de 148 places.
- En configuration « concert », le public est debout et la jauge maximale est limitée à 300 personnes.

Une loge rapide et un foyer/cuisine peuvent également être mis à disposition ainsi qu'au besoin deux loges privatives à l'étage.

Un technicien de la salle est systématiquement présent quel que soit le type de manifestation.

Si vous ne possédez pas de fiche technique son et lumière, merci de compléter la fiche ci-jointe (annexe 2) à nous retourner au plus tard deux semaines avant votre venue, afin de nous aider à préparer l'accueil des Compagnies ou des groupes.

ANNEXE N° 2 :

FICHE TECHNIQUE DE LA MANIFESTATION

A rendre impérativement au plus tard dans les quinze jours précédant la manifestation

Nature de la manifestation : ...

Date de la manifestation :

Organisateur de la manifestation :

Contact technique :

Jauge souhaitée :

- ☐ 120 places assises maximum (version cabaret)
- ☐ 148 places assises maximum
- ☒ 180 places assises maximum
- ☐ 300 personnes debout maximum

Besoins techniques :

- ☐ son
- ☐ lumière
- ☐ vidéo

Joindre, si possible, fiche technique du spectacle et plan de feu, sinon merci de détailler au maximum vos besoins :

.....
.....
.....
.....
.....
.....



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Culture

Séance du Mardi 27 décembre 2016 à 20 h 00

**La Halle Michel Drucker –
Programmation 2016-2017**

Monsieur Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La programmation de la salle de spectacle « la Halle Michel Drucker » a été établie. Par conséquent, il convient de fixer les tarifs de billetterie en fonction des critères de la délibération de décembre 2015, s'agissant d'un spectacle de catégorie A, B ou C

Vendredi 24 Mars 2017 à 20h30

LE SECRET DE GILBERT BOUÉ, solo clownesque

Ecrit, mis en scène par Marc Frémond, interprété par Marc Frémond.

Histoire un clown schizophrène

Absurde ! Gilbert Boué sort du congélateur ! Il est deux ! Deux voix, deux pieds, deux façons de penser ! Et il ne sait même plus comment il s'appelle ! À partir de trois fois rien, à coups d'entretiens, de tests, de hasards et d'aventures, il va se reconstruire une vie sous nos yeux ! Ira-t-il jusqu'à la réunification complète ? C'est une question importante qui mérite toute notre attention...

Prix du spectacle : 2 500 € TTC

Proposition Tarif Grille C

Samedi 20 Mai 2017 à 20h30

Florent MOTHE en concert

Nouvel album, "*Danser sous la pluie*", sortie prévue le 2 décembre 2016

Musicien, auteur-compositeur-interprète français, il a fait partie de la troupe de Mozart, l'opéra rock de Dove Attia et Albert Cohen de 2008 à 2014 dans laquelle il jouait le rôle d'Antonio Salieri. En 2014, il est choisi pour interpréter le célèbre roi breton dans La Légende du roi Arthur (2015-2016).

Il y a chanté plusieurs singles dont *L'Assasymphonie*.

Il sort actuellement un nouveau single : « *Danser sous la pluie* » Il participe actuellement à « Danse avec les stars 7 ».

Prix du spectacle : 6 541 € TTC

Proposition Tarif Grille A

Après avis favorable de la commission culture et patrimoine du 22 novembre 2016, et suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 05 décembre 2016.

- Fixer, tels que susmentionnés, les tarifs attribués à cette programmation.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que

Le 30 DEC. 2016

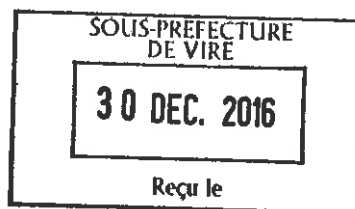
30 DEC. 2016

A VIRE le :
Le Maire 30 DEC. 2016



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Caen
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 44

Quorum (69) : Non Atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 8

Nombre de membres absents : 76

Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, l'absence de quorum a été constatée à compter de la délibération n° 35, il y a donc lieu de procéder à une nouvelle séance en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (C-GCT). Les délibérations sont donc prises sans condition de quorum.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Mme ROGER
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS			☒	
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET			☒	
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT			☒	
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ			☒	
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE			☒	
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VICIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET			☒	
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT			☒	
Monsieur Patrick GOSSMANN			☒	
Madame Irène GUEDOIT			☒	
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER			☒	
Madame Marie-Thérèse MARIE			☒	
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT		☒	☒	
Madame Valérie OLLIVIER			☒	
Madame Chantal PLANQUETTE			☒	
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN			☒	

Commune déléguée de Truttamer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON		☒		
Monsieur Jacques FAUDET			☒	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	

Madame Hélène LEPRINCE					
Madame Nadine LETELLIER				☒	
Monsieur Franck LOHAT					☒
Madame Christelle MARIE				☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER					☒
Monsieur Arnaud RAOULT					☒
Monsieur Bernard VINCENT					☒

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marçal LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE			☒	
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		Mme GOSSELIN
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS			☒	
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE			☒	
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT		☒		
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE		☒		
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER		☒		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT			☒	
Monsieur Jérémie FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Mme TAHAN
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND			☒	
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT			☒	
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT			☒	
Monsieur Gaëtan PREVERT			☒	
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. CHAUVIN
Madame Isabella SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN	☒			



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Culture

Séance du Mardi 27 décembre 2016 à 20 h 00

**Conservatoire – Contrat de cession
concert Jeunes Talents**

Monsieur Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Il est proposé de programmer un concert de l'orchestre régional de Normandie au théâtre Le Préau de Vire Normandie le 10 février 2017.

Ce concert a pour thème « les jeunes talents » et propose aux élèves du conservatoire de Vire Normandie de rejoindre les rangs des musiciens afin de jouer aux côtés des musiciens professionnels un arrangement du Boléro de RAVEL.

L'orchestre au complet sera sur scène et accompagnera de très jeunes solistes Lauréats du concours des jeunes talents Normands 2016.

Après avis favorable de la commission culture et patrimoine du 22 novembre 2016, et suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 05 décembre 2016.

- Autoriser, Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention y afférente.

Adopté à l'unanimité

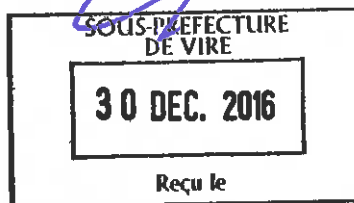
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 30 DEC 2016
publié-notifié le : 30 DEC 2016
A VIRE le :
Le Maire 30 DEC. 2016



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Caen
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 44

Quorum (69) : Non Atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 8

Nombre de membres absents : 76

Séance du Jeudi 27 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-sept du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-et-un décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, l'absence de quorum a été constatée à compter de la délibération n° 35, il y a donc lieu de procéder à une nouvelle séance en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les délibérations sont donc prises sans condition de quorum.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Mme ROGER
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS			☒	
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-le-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET			☒	
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT			☒	
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHALVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ			☒	
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE			☒	
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET			☒	
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT			☒	
Monsieur Patrick GOSSMANN			☒	
Madame Irène GUEDOIT			☒	
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER			☒	
Madame Marie-Thérèse MARIE			☒	
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT			☒	
Madame Valérie OLLIVIER		☒		
Madame Chantal PLANQUETTE			☒	
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN			☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON		☒		
Monsieur Jacques FAUDET			☒	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	

Madame Hélène LEPRINCE				☒	
Madame Nadine LETELLIER			☒		
Monsieur Franck LOHAT				☒	
Madame Christelle MARIE				☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER				☒	
Monsieur Amaud RAOULT				☒	
Monsieur Bernard VINCENT				☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE			☒	
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		Mme GOSSELIN
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS			☒	
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE			☒	
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT		☒		
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE		☒		
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER		☒		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Franche BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT			☒	
Monsieur Jérémie FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Mme TAHAN
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND			☒	
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT			☒	
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT			☒	
Monsieur Gaëtan PREVERT			☒	
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN	☒			



Commune déléguée de VIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Culture

Séance du Mardi 27 décembre 2016 à 20 h 00

**Subvention en faveur de
l'association du Golf de la Dathée**

Monsieur Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La convention de mise à disposition d'infrastructures sportives à l'association du Golf de la Dathée a été renouvelée à compter du 1^{er} Juillet 2016 pour une période de 17 ans.

Il a été proposé une redevance plus en adéquation avec les objectifs de cette association, la démocratisation de la pratique du golf et son accès au plus grand nombre.

Le montant de la redevance, à compter du 1^{er} Juillet 2016 et pour une période de 17 ans, est de 18 340 € HT.

Afin de prendre en compte les actions menées par l'association du golf entre le 01/01/2016 et le 30/06/2016, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle à hauteur de 9 330€.

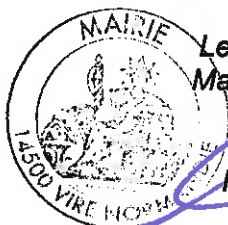
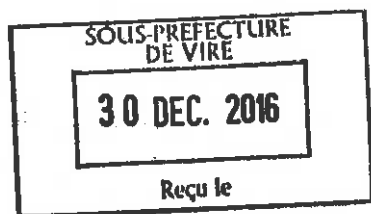
Le montant de cette subvention correspond à la différence entre le montant de la redevance versée pour le premier semestre 2016 et le montant versé pour le second semestre 2016.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 05 décembre 2016.

Autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 9 330 € à l'Association du Golf de la Dathée.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



**Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,**

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 30 DEC. 2016
publié-notifié le : 30 DEC. 2016
A VIRE le : 30 DEC. 2016
Le Maire

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Caen
à compter
de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 44

Quorum (89) : Non Atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 8

Nombre de membres absents : 76

Séance du Jeudi 27 Décembre 2016 à 20 h.00

L'an deux mille seize, le vingt-sept du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-et-un décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, l'absence de quorum a été constatée à compter de la délibération n° 36, il y a donc lieu de procéder à une nouvelle séance en application de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les délibérations sont donc prises sans condition de quorum.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Mme ROGER
Madame Nathalie LENOIR	☒		☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS			☒	
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET			☒	
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT			☒	
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHALVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ			☒	
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE			☒	
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET			☒	
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT			☒	
Monsieur Patrick GOSSMANN			☒	
Madame Irène GUEDOT			☒	
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER			☒	
Madame Marie-Thérèse MARIE			☒	
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT			☒	
Madame Valérie OLLIVIER		☒		
Madame Chantal PLANQUETTE			☒	
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN			☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROUILLON		☒		
Monsieur Jacques FAUDET			☒	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	

Madame Hélène LEPRINCE			☒	
Madame Nadine LETELLIER		☒		
Monsieur Franck LOHAT			☒	
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Amaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT			☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE			☒	
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEI	☒			
Madame Annie BIHEL	☒	☒		Mme GOSSELIN
Madame Françoise DERRIEN			☒	
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS			☒	
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE			☒	
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT		☒		
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE		☒		
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER		☒		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Franche BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT			☒	
Monsieur Jérôme FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODEBARGE		☒		Mme TAHAN
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND			☒	
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAILINGENT			☒	
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT			☒	
Monsieur Gaëtan PREVERT			☒	
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN	☒			



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Travaux

Séance du Mardi 27 décembre 2016 à 20 h 00

**Aménagement des abords de l'Hôtel
de Ville – Signature des autorisations
d'urbanisme**

Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la continuité des travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville de Vire, siège administratif de Vire Normandie, il est prévu le réaménagement, également, des abords de l'Hôtel de Ville. Un permis de construire va être déposé.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le dossier d'autorisation d'urbanisme correspondant concernant la réalisation de cette opération.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 05 décembre 2016.

- Autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le dossier d'autorisation d'urbanisme concernant la réalisation de cette opération.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné **ATTESTE** que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le : 30 DEC. 2016

publié-notifié le : 30 DEC. 2016

A VIRE le : 30 DEC. 2016

Le Maire



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet de recours pour

excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Caen

dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 44

Quorum (69) : Non Atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 8

Nombre de membres absents : 76

L'an deux mille seize, le vingt-sept du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-et-un décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, l'absence de quorum a été constatée à compter de la délibération n° 35, il y a donc lieu de procéder à une nouvelle séance en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les délibérations sont donc prises sans condition de quorum.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELLET		☒		M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Mme ROGER
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS			☒	
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonscelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET			☒	
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT			☒	
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ			☒	
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE			☒	
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET			☒	
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT			☒	
Monsieur Patrick GOSSMANN			☒	
Madame Irène GUEDOIT			☒	
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER			☒	
Madame Marie-Thérèse MARIE			☒	
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT			☒	
Madame Valérie OLLIVIER		☒		
Madame Chantal PLANQUETTE			☒	
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN			☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON		☒		
Monsieur Jacques FAUDET			☒	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Travaux

Séance du Mardi 27 décembre 2016 à 20 h 00

**Désaffectation des locaux des
anciens HARAS**

Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Considérant que la commune déléguée de Vire, Vire Normandie, est propriétaire de locaux depuis le 01/01/1970 au 60 rue Girard cadastré AB 269 d'une surface de 2 402m².

Considérant que ces locaux ont servi :

- en qualité de locataire à la ville jusqu'au 6 mars 1969 à une activité d'abattoir municipal, jusqu'à son transfert route d'Aunay,
- de 1953 aux débuts des années 2000 une partie, puis l'ensemble du bâtiment à une activité de Haras, notamment dès le 1^{er} janvier 1970 où ces locaux furent mis à disposition du service des Haras, des courses et de l'équitation de St Lo, où seront réalisés une unité d'insémination d'artificielle et une station de monte.
- Enfin, leur dernière utilisation au profit d'une mission de service public remonte au relogement d'urgence d'une famille suite à sinistre en novembre 2011 jusqu'à novembre 2013.

Considérant que depuis, ces locaux n'ont pas réellement été affectés à une mission de service public ayant servi de lieu de stockage pour de l'outillage technique, et que ces locaux sont actuellement vides, suite à la vente aux enchères du 16 novembre 2016, autorisée par délibération du 3 novembre 2016.

Considérant que le bâtiment « ancien Haras de Vire » situé rue Girard appartient au domaine public,

Considérant que la commune qui a entrepris une prospective sur la gestion de son patrimoine, afin de dégager des marges de manœuvre financière a reçu une offre d'un potentiel acquéreur ; que l'affectation actuelle et future du bâtiment nécessite une désaffectation et un déclassement du domaine public communal, afin de vendre ce dernier au titre du patrimoine privé de la commune, Il convient donc de désaffecter les anciens Haras,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières,

Vu l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques, considérant qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

Considérant que le bâtiment « ancien Haras de Vire » n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à sa désaffectation en vue de son aliénation,

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 05 décembre 2016.

- Autoriser la désaffectation du bâtiment des anciens Haras de Vire, 60 rue Girard, cadastré AB n°269, comportant un bâtiment abritant 2 logements et 4 dépendances sur une parcelle d'une superficie de 2402m2

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte
pour faire l'objet d'un acte pour
exercer le pouvoir de l'Etat
Administratif
dans un délai de 30 jours à compter
de sa notification ou de sa publication



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte a été
publié au Journal Officiel le : 30 DEC. 2016
A VIRE le : 30 DEC. 2016
Le Maire 30 DEC. 2016





REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 44

Quorum (69) : Non Atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 8

Nombre de membres absents : 76

L'an deux mille seize, le vingt-sept du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-et-un décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, l'absence de quorum a été constatée à compter de la délibération n° 35, il y a donc lieu de procéder à une nouvelle séance en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les délibérations sont donc prises sans condition de quorum.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Mme ROGER
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS			☒	
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET			☒	
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT			☒	
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES				
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ			☒	
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE			☒	
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Mauc VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET			☒	
Madame Vénique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT			☒	
Monsieur Patrick GOSSMANN			☒	
Madame Irène GUEDOIT			☒	
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER			☒	
Madame Marie-Thérèse MARIE			☒	
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT			☒	
Madame Valérie OLLIVIER		☒		
Madame Chantal PLANQUETTE			☒	
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN			☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROUILLON		☒		
Monsieur Jacques FAUDET			☒	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	

Madame Héliène LEPRINCE				☒	
Madame Nadine LETELLIER			☒		
Monsieur Franck LOHAT				☒	
Madame Christelle MARIE			☒		M. GALLIER
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒			
Monsieur Patrick PRUNIER				☒	
Monsieur Arnaud RAOULT				☒	
Monsieur Bernard VINCENT				☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE			☒	
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		Mme GOSSELIN
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS			☒	
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE			☒	
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT		☒		
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE		☒		
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER		☒		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT			☒	
Monsieur JérémY FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Mme TAHAN
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND			☒	
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT			☒	
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT			☒	
Monsieur Gaëtan PREVERT			☒	
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN	☒			



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Travaux

Séance du Mardi 27 décembre 2016 à 20 h 00

**Déclassement des « anciens HARAS
de Vire » et vente**

Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu la délibération n°10 du conseil communal du 05 décembre 2016 se prononçant favorablement, sur la désaffectation du bâtiment des anciens Haras de Vire, 60 rue Girard, cadastré AB n°269, comportant un bâtiment, abritant 2 logements et 4 dépendances sur une parcelle d'une superficie de 2402m².

Dès lors que ce bâtiment n'étant plus affecté au domaine public et n'accueillant plus de service public, il vous est proposé de prononcer son déclassement du domaine public.

Précision faite que la procédure de déclassement fait perdre à ce bien son caractère de dépendance du domaine public, et n'a pas d'effet sur la propriété du bien qui demeure dans le patrimoine de la collectivité propriétaire. Seule la condition juridique du bien est modifiée puisque ce dernier, en incorporant le domaine privé, devient aliénable et prescriptible.

Considérant, que la commune qui a entrepris une prospective sur la gestion de son patrimoine, afin de dégager des marges de manœuvre financière a reçu une offre d'un potentiel acquéreur ; que l'affectation actuelle et future du bâtiment nécessite une désaffectation et un déclassement du domaine public communal, afin de vendre ce dernier au titre du patrimoine privé de la commune,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales précisant que « Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, [...] Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat. Cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité ».

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien à hauteur de 96 000€ établie par le service des Domaines par courrier en date du 9 juin 2016,

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 05 décembre 2016.

- **CONSTATER** la désaffectation matérielle de fait à l'usage du public et d'un service public du bâtiment des anciens Haras cadastré AB n°269 comportant 1 bâtiment abritant 2 logements et 4 dépendances sur une parcelle d'une superficie de 2402m²
- **DECLASSER** du domaine public ledit bien pour son incorporation au domaine privé communal,

- **DONNER SON ACCORD** à la vente du bâtiment des anciens Haras cadastré AB n°269 comportant un bâtiment abritant 2 logements et 4 dépendances sur une parcelle d'une superficie de 2402m², pour un prix net vendeur de 96 000€ suivant l'estimation des domaines en date du 09 juin 2016,
- **PRONONCER CETTE VENTE** au profit de SCI Ouest Immobilier, dont le gérant est M.Jean-Yves BOUVET, étant entendu que les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur
- **AUTORISER M. LE MAIRE**, ou son représentant, à signer, en l'étude de Maître POULIN, notaire à Vire, l'acte d'acquisition ainsi que tout document relatif à cette mutation.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte
peut être l'objet d'une opposition pour
cause de nullité devant le Tribunal
Judiciaire de Vire Normandie
à l'expiration du délai de dix jours
à compter de la notification ou de la publication



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire soussigné **ATTESTE** que
Le présent
a été lue et approuvée le **30 DEC. 2016**
publiée le **30 DEC. 2016**
A VIRE le : **30 DEC. 2016**
Le Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 44

Quorum (69) : Non Atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 8

Nombre de membres absents : 76

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Séance du Jeudi 27 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-sept du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-et-un décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, l'absence de quorum a été constatée à compter de la délibération n° 35, il y a donc lieu de procéder à une nouvelle séance en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les délibérations sont donc prises sans condition de quorum.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Mme ROGER
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS			☒	
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonscelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET			☒	
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT			☒	
Madame Hendrika VAN RUIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHALVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ			☒	
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE			☒	
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET			☒	
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT			☒	
Monsieur Patrick GOSSMANN			☒	
Madame Irène GUEDOIT			☒	
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER			☒	
Madame Marie-Thérèse MARIE			☒	
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT		☒		
Madame Valérie OLLIVIER			☒	
Madame Chantal PLANQUETTE			☒	
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN			☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON		☒		
Monsieur Jacques FAUDET			☒	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	

Madame Héliène LEPRINCE				☒	
Madame Nadine LETELLIER		☒			
Monsieur Franck LOHAT			☒		
Madame Christelle MARIE			☒		M. GALLIER
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒			
Monsieur Patrick PRUNIER			☒		
Monsieur Amaud RAOULT			☒		
Monsieur Bernard VINCENT			☒		

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE			☒	
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		Mme GOSSELIN
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS			☒	
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE			☒	
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT		☒		
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE		☒		
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER		☒		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAINS	☒			
Monsieur Eric DUMONT			☒	
Monsieur Jérôme FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Mme TAHAN
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND			☒	
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT			☒	
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT			☒	
Monsieur Gaëtan PREVERT			☒	
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN	☒			



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de
COULONCES

Séance du Mardi 27 décembre 2016 à 20 h 00

Objet :

**Aménagement de la traverse du
bourg sur la RD 296 – Tranche 2 –
Convention entre la commune de
Vire Normandie et le Conseil
Départemental**

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Caen, dans un délai de
deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Monsieur Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le conseil communal en séance du 21 octobre 2016, a émis un avis sur le projet de signature d'une convention entre Vire Normandie et le Conseil Départemental pour la 1^{ère} tranche d'aménagement ; travaux communaux et départementaux (chaussée de la RD 296) en agglomération dans le cadre d'un groupement de commandes.

La conclusion d'une convention a été validée par le conseil municipal Vire Normandie au cours de sa séance du 3 novembre dernier. M. Marc ANDREU SABATER et M. Gilles MALOISEL sont désignés membres en qualité de titulaire et de suppléant de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commande avec le département.

Afin d'engager l'ensemble du programme d'aménagement de la traverse du bourg, tranches 1 et 2 sur route départementale, rue de la Mairie (longueur de 280 m au départ du panneau d'entrée d'agglomération à l'intersection avec la rue Pierre Polinière), il est nécessaire qu'une **nouvelle convention soit conclue pour la 2^{ème} tranche** entre la commune de Vire Normandie et le département.

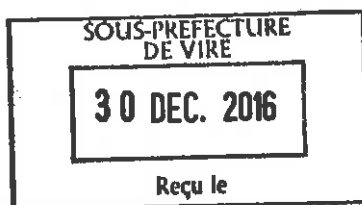
Cette 2^{ème} tranche s'élève à 68 300,60 € HT pour la part communale et 49.809 € HT pour la part départementale suivant estimatif 2014 du Cabinet de maîtrise d'œuvre.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Coulonces a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 30 novembre 2016.

- Autoriser M. le Maire de Vire Normandie, ou son représentant à signer la convention à intervenir pour la tranche 2.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

30 DEC. 2016

30 DEC. 2016



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 44

Quorum (69) : Non Atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 8

Nombre de membres absents : 76

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Séance du Jeudi 27 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-sept du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-et-un décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, l'absence de quorum a été constatée à compter de la délibération n° 35, il y a donc lieu de procéder à une nouvelle séance en application de l'article L 2124-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les délibérations sont donc prises sans condition de quorum.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Mme ROGER
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS			☒	
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonscelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET			☒	
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT			☒	
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ			☒	
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE			☒	
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET			☒	
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystal ESNAULT			☒	
Monsieur Patrick GOSSMANN			☒	
Madame Irène GUEDOIT			☒	
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER			☒	
Madame Marie-Thérèse MARIE			☒	
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT			☒	
Madame Valérie OLLIVIER		☒		
Madame Chantal PLANQUETTE			☒	
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN			☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON		☒		
Monsieur Jacques FAUDET			☒	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Charital HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de
COULONCES

Séance du Mardi 27 décembre 2016 à 20 h 00

Objet :

**Effacement du réseau Télécom sur
la RD 296 – Rue de la Mairie**

Monsieur Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée d'agglomération, rue de la Mairie, il est envisagé de procéder à l'effacement du réseau Télécom. Ces travaux seront réalisés par ORANGE.

Monsieur le Maire délégué a présenté au conseil communal le **devis ORANGE** (étude, mise en souterrain de la fibre et câblage), d'un montant **total hors taxes de 10 648,95 €**. Ces travaux ne sont pas soumis à TVA.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées pour lesquelles le Conseil Communal de Coulonces a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 30 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné **ATTESTE** que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le :

publié-notifié le : **30 DEC. 2016**

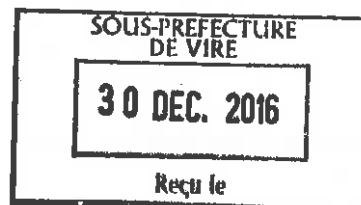
A VIRE le : **30 DEC. 2016**

Le Maire



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : 136
Nombre de membres présents : 44
Quorum (69) : **Non Atteint**
Nombre de membres excusés : 16
Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 8
Nombre de membres absents : 76

Séance du Jeudi 27 Décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-sept du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-et-un décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, l'absence de quorum a été constatée à compter de la délibération n° 36, il y a donc lieu de procéder à une nouvelle séance en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les délibérations sont donc prises sans condition de quorum.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Mme ROGER
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS			☒	
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET			☒	
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT			☒	
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ			☒	
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE			☒	
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET			☒	
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystal ESNAULT			☒	
Monsieur Patrick GOSMANN			☒	
Madame Irène GUEDOIT			☒	
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER			☒	
Madame Marie-Thérèse MARIE			☒	
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT			☒	
Madame Valérie OLLIVIER		☒		
Madame Chantal PLANQUETTE			☒	
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN			☒	

Commune déléguée de Truttien-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON		☒		
Monsieur Jacques FAUDET			☒	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	

Madame Héliène LEPRINCE				☒	
Madame Nadine LETELLIER			☒		
Monsieur Franck LOHAT				☒	
Madame Christelle MARIE			☒		M. GALLIER
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒		
Monsieur Patrick PRUNIER				☒	
Monsieur Amaud RAOULT				☒	
Monsieur Bernard VINCENT				☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE			☒	
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		Mme GOSSELIN
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS			☒	
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE			☒	
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT		☒		
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE		☒		
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER		☒		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT			☒	
Monsieur JérémY FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Mme TAHAN
Madame Norfa KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND			☒	
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT			☒	
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT			☒	
Monsieur Gaëtan PREVERT			☒	
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN	☒			



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de
COULONCES

Séance du Mardi 27 décembre 2016 à 20 h 00

Objet :

Ecole des 2 villages Coulonces-
Campagnolles – Subvention
scolaire pour classe de neige en
2017

Monsieur Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

M. le Maire délégué informe le conseil communal sur le **projet de classe de neige de l'Ecole des 2 Villages Coulonces et Campagnolles** :

Madame la directrice présentant le projet pédagogique avec son budget prévisionnel pour un **séjour en Savoie de 36 élèves des classes CE2/CM1/CM2 du 29 janvier au 4 février 2017**, sollicite un financement auprès des communes ou du syndicat intercommunal scolaire.

Le projet global a un coût de 17 408 € soit 483,55 €/par élève. La participation des parents est fixée à 300 €/enfant. L'association de parents et la coopérative apporteront une contribution globale de 3 440 €. Un résiduel de 3 168 € est à financer par des actions de l'école (soirée, vente de chocolats,...) et un accompagnement des communes ou du syndicat scolaire.

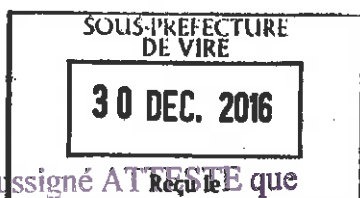
15 enfants ont leur domicile à Vire Normandie, 20 à Campagnolles et 1 à La Graverie.

Compte tenu de ces éléments, et suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Coulonces a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 30 novembre 2016.

☞ **Autoriser l'attribution d'une subvention de 540 €.** Cette aide financière sera versée à l'école.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné **ATTESTE** que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : **30 DEC. 2016**
publié-notifié le : **30 DEC. 2016**
A VIRE le : **30 DEC. 2016**
Le Maire

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Paris dans un délai
de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 44

Quorum (69) : Non Atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 8

Nombre de membres absents : 76

L'an deux mille seize, le vingt-sept du mois de Décembre à
vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normand, d'abord
convoqué par courrier en date du vingt-et-un décembre deux mille
seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE
NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la
présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

*Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, l'absence de quorum a été constatée à
compter de la délibération n° 35, il y a donc lieu de procéder à une nouvelle séance en application de
l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les délibérations sont donc
prises sans condition de quorum.*

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Mme ROGER
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS			☒	
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET			☒	
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ	☒		☒	
Madame Aurélie MANSON			☒	
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT			☒	
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHALVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ			☒	
Monsieur Michel LEJARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE			☒	
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET			☒	
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT			☒	
Monsieur Patrick GOSSMANN			☒	
Madame Irène GUEDOIT			☒	
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER			☒	
Madame Marie-Thérèse MARIE			☒	
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT		☒		
Madame Valérie OLLIVIER			☒	
Madame Chantal PLANQUETTE			☒	
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN			☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON		☒		
Monsieur Jacques FAUDET			☒	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	



**Commune déléguée de
ROULLOURS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mardi 27 décembre 2016 à 20 h 00

Objet :

Point d'Accès au Droit - Subvention

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le conseil communal a décidé d'attribuer une subvention au Conseil Départemental d'Accès au Droit pour un montant de 228 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées pour lesquelles le Conseil Communal de Roullours a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 15 Juin 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le :

publié-notifié le :

A VIRE le :

Le Maire

30 DEC. 2016

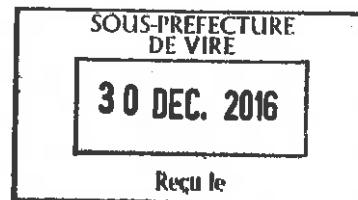
30 DEC. 2016

30 DEC. 2016



**Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,**

Marc ANDREU SABATER



Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Caen
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 44

Quorum (89) : Non Atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 8

Nombre de membres absents : 76

L'an deux mille seize, le vingt-sept du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-et-un décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, l'absence de quorum a été constatée à compter de la délibération n° 35, il y a donc lieu de procéder à une nouvelle séance en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les délibérations sont donc prises sans condition de quorum.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoit DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Mme ROGER
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS			☒	
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonscelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET			☒	
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoit ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT			☒	
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHALVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ			☒	
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE			☒	
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Mauc' VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET			☒	
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNULT			☒	
Monsieur Patrick GOSSMANN			☒	
Madame Irène GUEDOIT			☒	
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER			☒	
Madame Marie-Thérèse MARIE			☒	
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT			☒	
Madame Valérie OLLIVIER		☒		
Madame Chantal PLANQUETTE			☒	
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN			☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoit DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON		☒		
Monsieur Jacques FAUDET			☒	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	

Madame Hélène LEPRINCE				☒	
Madame Nadine LETELLIER			☒		
Monsieur Franck LOHAT				☒	
Madame Christelle MARIE				☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒			M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER				☒	
Monsieur Amaud RAOULT				☒	
Monsieur Bernard VINCENT				☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE			☒	
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		Mme GOSSELIN
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS			☒	
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE			☒	
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT		☒		
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE		☒		
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER		☒		M. RENAULT

Commune déléguée de Viré :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Franche BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT			☒	
Monsieur JérémY FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Mme TAHAN
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND			☒	
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT			☒	
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT			☒	
Monsieur Gaëtan PREVERT			☒	
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN	☒			



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**Commune déléguée de
ROULLOURS**

Séance du Mardi 27 décembre 2016 à 20 h 00

Objet :

Effacement des réseaux « Le Bois »

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Madame le Maire délégué présente au Conseil Communal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à 79 481 38 € TTC, sur les bases de cette étude préliminaire.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 100 % pour la résorption de fils nus, et 40 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 9 390.65 € selon la fiche financière, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Roullours a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 06 décembre 2016.

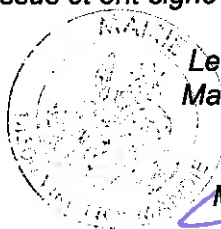
- Confirmer que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Solliciter l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaiter le début des travaux pour la période suivante : 1^{er} semestre de l'année 2017 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification : pose d'un fourreau lors des travaux d'acheminement de la fibre optique en cours de réalisation.
- Prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- S'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décider du paiement de sa participation soit : en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)
- S'engager à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune, prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- S'engager à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 1 987.03 €,

- Autoriser son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prendre bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

Adopté à l'unanimité

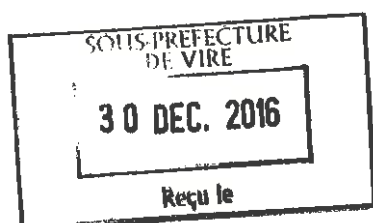
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte
peut être
excès de
Adopté
dans un
mois à compter
de sa notification ou de sa publication



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire *ATTESTE* que
Le
il a
pu
A VIRE le : 30 DEC. 2016
Le Maire 30 DEC. 2016



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 44

Quorum (69) : Non Atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 8

Nombre de membres absents : 76

L'an deux mille seize, le vingt-sept du mois de Décembre à
vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment
convoqué par courrier en date du vingt-et-un décembre deux mille
seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE
NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la
présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, l'absence de quorum a été constatée à
compter de la délibération n° 35, il y a donc lieu de procéder à une nouvelle séance en application de
l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les délibérations sont donc
prises sans condition de quorum.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Mme ROGER
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS			☒	
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET			☒	
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT			☒	
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ			☒	
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE			☒	
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL			☒	
Monsieur Jérôme MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Yaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET			☒	
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystal ESNAULT			☒	
Monsieur Patrick GOSSMANN			☒	
Madame Irène GUEDOIT			☒	
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER			☒	
Madame Marie-Thérèse MARIE			☒	
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT		☒		
Madame Valérie OLLIVIER			☒	
Madame Chantal PLANQUETTE			☒	
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN			☒	

Commune déléguée de Truttamer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON		☒		
Monsieur Jacques FAUDET			☒	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	

Madame Hélène LEPRINCE				☒	
Madame Nadine LETELLIER			☒		
Monsieur Franck LOHAT				☒	
Madame Christelle MARIE				☒	M. GALLIER
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒			
Monsieur Patrick PRUNIER				☒	
Monsieur Amaud RAOULT				☒	
Monsieur Bernard VINCENT				☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE			☒	
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		Mme GOSSELIN
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS			☒	
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE			☒	
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT		☒		
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE		☒		
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUIER		☒		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Franche BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT		☒	☒	
Monsieur Jérôme FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Mme TAHAN
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND			☒	
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT			☒	
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT			☒	
Monsieur Gaëtan PREVERT			☒	
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN	☒			



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**Commune déléguée de
SAINT GERMAIN DE
TALLEVENDE**

Séance du Mardi 27 décembre 2016 à 20 h 00

Objet :

**Cession de terrain – Chemin de la
« Toverle Picquenard »**

Monsieur Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Pour permettre l'aménagement du chemin de La Toverie Picquenard, deux propriétaires ont cédé à la commune 422 m2 de terrain.

Mme GAUCHER Raymonde et les Consorts GAUCHER (succession GAUCHER Gaston) ont cédé, pour l'euro symbolique, la parcelle cadastrée E 298 d'une superficie de 256 m2 et Mr DAVY Maurice a cédé, pour l'euro symbolique, la parcelle cadastrée E 297 d'une superficie de 166 m2.

Il est donc nécessaire de régulariser ces cessions par un acte notarié.

Il convient ainsi de choisir un notaire qui sera chargé de l'établissement de l'acte et d'autoriser la signature de cet acte.

Le Conseil Communal propose Maître David BASNIER, notaire à Vire et dit que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après pour lesquelles le Conseil Communal de Saint-Germain-de-Tallevende a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 22 novembre 2016.

- Choisir Maître David BASNIER, notaire à Vire chargé de l'établissement de l'acte
- Autoriser M. Le Maire délégué, ou son représentant, pour signer l'acte et tout document y afférent..

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 44

Quorum (69) : Non Atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 8

Nombre de membres absents : 76

L'an deux mille seize, le vingt-sept du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normand, dûment convoqué par courrier en date du vingt-et-un décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, l'absence de quorum a été constatée à compter de la délibération n° 35, il y a donc lieu de procéder à une nouvelle séance en application de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les délibérations sont donc prises sans condition de quorum.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Romah COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Mme ROGER
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS			☒	
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET			☒	
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ	☒			
Madame Aurélie MANSON			☒	
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT			☒	
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHALVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ			☒	
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE			☒	
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET			☒	
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrysal ESNAULT			☒	
Monsieur Patrick GOSSMANN			☒	
Madame Irène GUEDOIT			☒	
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMET	☒			
Monsieur Eric LECORDIER			☒	
Madame Marie-Thérèse MARIE			☒	
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT			☒	
Madame Valérie OLLIVIER		☒		
Madame Chantal PLANQUETTE			☒	
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN			☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON		☒		
Monsieur Jacques FAUDET			☒	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	

Madame Héliène LEPRINCE				☒	
Madame Nadine LETELLIER			☒		
Monsieur Franck LOHAT				☒	
Madame Christelle MARIE				☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒			M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER				☒	
Monsieur Amaud RAOULT				☒	
Monsieur Bernard VINCENT				☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE			☒	
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		Mme GOSSELIN
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS			☒	
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE			☒	
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT		☒		
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE		☒		
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUIER		☒		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT			☒	
Monsieur JérémY FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Mme TAHAN
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND			☒	
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT			☒	
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT			☒	
Monsieur Gaëtan PREVERT			☒	
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN	☒			



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**Commune déléguée de
VAUDRY**

Séance du Mardi 27 décembre 2016 à 20 h 00

Objet :

**Demande de subvention - Diplôme du
BAFA**

Madame Maryvonne GOSSELIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

M. et Mme Emmanuel HERBELIN, domiciliée 16, rue Billard, ont sollicité une aide afin de financer la formation BAFA suivie par Axelle, leur fille.

Dans le cadre du « Projet Jeunesse », il avait été décidé par délibération du CCAS en date du 5 octobre 2010, d'attribuer une aide individuelle aux jeunes Vaudriciens qui suivent cette formation.

Après étude de la situation de cette famille, il est proposé de verser une aide de 60,00 €.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées pour lesquelles le Conseil Communal de Vaudry a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 07 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire soussigné ATTESTE que

Le

a été reçu en sous préfecture le : 30 DEC. 2016

publié-notifié le :

A VIRE le : 30 DEC. 2016

Le Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 44

Quorum (69) : Non Atteint

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 8

Nombre de membres absents : 76

L'an deux mille seize, le vingt-sept du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-et-un décembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, l'absence de quorum a été constatée à compter de la délibération n° 35, il y a donc lieu de procéder à une nouvelle séance en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les délibérations sont donc prises sans condition de quorum.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET		☒		M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD			☒	
Monsieur Romaln COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX			☒	
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Mme ROGER
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS			☒	
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-le-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET			☒	
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT			☒	
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHALVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES				
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ			☒	
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE			☒	
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET			☒	
Madame Véronique BRIENS			☒	
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT			☒	
Monsieur Patrick GOSSMANN			☒	
Madame Irène GUEDOIT			☒	
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER			☒	
Madame Marie-Thérèse MARIE			☒	
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT			☒	
Madame Valérie OLLIVIER		☒		
Madame Chantal PLANQUETTE			☒	
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN			☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON		☒		
Monsieur Jacques FAUDET			☒	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			☒	

Madame Hélène LEPRINCE				☒	
Madame Nadine LETELLIER			☒		
Monsieur Franck LOHAT				☒	
Madame Christelle MARIE			☒		M. GALLIER
Madame SYMIA MOREL-PINSARD			☒		
Monsieur Patrick PRUNIER				☒	
Monsieur Amaud RAOULT				☒	
Monsieur Bernard VINCENT				☒	

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE			☒	
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE			☒	
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			☒	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL		☒		Mme GOSSELIN
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL			☒	
Monsieur Corentin GOETHALS			☒	
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE			☒	
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT		☒		
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD			☒	
Monsieur Jérôme MISERETTE		☒		
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER			☒	
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER		☒		M. RENAULT

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS			☒	
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT			☒	
Monsieur Jérôme FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE		☒		Mme TAHAN
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND			☒	
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT			☒	
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT			☒	
Monsieur Gaëtan PREVERT			☒	
Madame Catherine SEGRETIN		☒		M. CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUN	☒			
Madame Catherine TAHAN	☒			